



## OPERATION DE DEVELOPPEMENT RURAL

### Commune de Sombreffe

Le 17 septembre 2025

#### Réunion de la CLDR – Présentation et approbation avant-projet de PCDR

**Le 16 septembre 2025, à la Salle du Conseil communal**

#### PV de réunion

##### Participants :

- Pour la **CLDR de Sombreffe** : 28 membres
  - ↳ **Membres citoyens (22/40)** : Julien BERGER, Sonia BLOCY, Dominique BOUSMAN, Anne BROUYAUX, Gilbert DE HOND, Isabelle DUGAILLIEZ, Monique FOCANT, Marie-Françoise GOOSSENS, Patricia HENROTTIN, Sébastien HOUDART, Pierre HUMBLED, Jérôme HUPÉ, Frédéric LAGACHE, Robert LEQUEUX, Michel L'HOOST, Véronique MAES, Catherine PEPINSTER, Nicolas PLENNEVAUX, Frédéric TAHIR, Frank VANDECANDELAERE, Romilly VAN GULCK / HARRISON et Denis VAN NUFELEN et Valérie DELPORTE
  - ↳ **Membres élus (6/8)** : Jonathan BURTAUX, Laurette DOUMONT-HENNE, Julie TESSIER, Valérie DEMOULIN, Pierre-Yves DENIS et Valérie DELPORTE
- Pour l'**Administration communale** : Samuel ORRU et Pierre LAMBORAY (Agents relais PCDR)
- Pour **AGORA** : Gwenaelle DUMONT et Paul PLAK
- Pour le **SPW** : Xavier DUBOIS
- Pour la **Fondation Rurale de Wallonie** : Julien APERS (Agent traitant) et Manon NUYT

##### Excusés :

- Pour la **CLDR de Sombreffe**
  - ↳ **Membres citoyens (5/40)** : Amaury GRAVY, Xavier DE WOUTERS D'OPLINTER, Pascale DUMONT, Bruno SYMOENS, Lorraine VALEMBIOIS
  - ↳ **Membres élus (0/8)** : /
- Pour l'**Administration communale** : /

##### Annexes :

- Annexe 1 - PPT de présentation CLDR
- Annexe2 – Résumé du PCDR

### Ordre du jour

1. Approbation du compte-rendu de la CLDR du 25/04/2025
2. Présentation et validation de l'avant-projet de PCDR
3. Avis de la CLDR sur le choix de la première demande de convention DR
4. Prochaines étapes
5. Passage au PAT
6. Capsule temporelle
7. Verre de l'amitié

#### 1. Approbation du compte-rendu de la CLDR du 25/04/2025

Le quorum de 50% de membres CLDR hors quart communal est atteint (22 présents sur 20 nécessaires). La CLDR est donc en capacité d'approver l'avant-projet de PCDR.

La FRW et la Commune introduisent la séance et souhaitent la bienvenue aux membres de la CLDR. Ils les remercient pour leur présence et leur investissement lors de ces deux dernières années. Ils soulignent le climat constructif et convivial qui a régné lors de cette phase de co-construction entre CLDR, Commune, Auteur et FRW. Cette réunion marque la fin de la phase d'élaboration du PCDR.

Xavier Dubois, agent de la DGARNE (SPW) se présente et explique ses missions dans le cadre des Opérations de Développement Rural : Suivi des Communes, suivi du respect du cadre légal, accompagnement dans les projets des financements en Développement Rural. Partenaire privilégié



des communes dans la mise en œuvre de le PCDR, il invite les personnes qui souhaiteraient lui poser des questions ou le contacter à le faire par e-mail : [xavier.dubois@spw.wallonie.be](mailto:xavier.dubois@spw.wallonie.be)

**Le compte-rendu de la réunion CLDR du 25/04/2025 est approuvé sans remarque.**

## 2. Présentation et validation de l'avant-projet de PCDR

### 2.1 Présentation

Les membres reçoivent, à leur arrivée, un exemplaire du résumé du PCDR réalisé par AGORA (Annexe 2). La FRW retrace brièvement les éléments marquants du processus d'élaboration du PCDR de Sombreffe

Ensuite, l'Auteur de PCDR (AGORA) présente brièvement :

- La stratégie du PCDR ;
- La répartition en lots actualisée des fiches projets ;
- Les dernières actualisations suites aux séances plénières du premier semestre, ainsi que des réunions de concertation avec la Commune.

Pour de plus amples détails sur la présentation, veuillez-vous référer aux annexe 1 et 2 du présent compte-rendu.

### 2.2 Questions / commentaires de la CLDR

- *Financièrement, il y a de l'argent pour combien de projets dans le lot 1 ?*
  - ↳ Il existe trois types de projets dans un PCDR :
    - 1) Des projets de dynamique, nécessitant peu ou pas d'investissement communal.
    - 2) Des projets éligibles à un subside en Développement Rural (DR), financés en partie par le DR et en partie par la Commune.
    - 3) Des projets non éligibles au DR, pouvant être soutenus par d'autres sources de financement à identifier, en complément du budget communal.
  - ↳ Lorsqu'un projet est activé, les subsides DR interviennent de manière complémentaire, après avoir exploré les autres pistes de financement possibles.
  - ↳ Actuellement, chaque année, la Région wallonne octroie un budget dédié au Développement rural. Il est accessible à toutes les communes disposant d'un PCDR et introduisant une demande de subside. La sélection des projets retenus est réalisée par la Ministre, sur base des critères définis dans la circulaire. Deux sessions d'approbation sont organisées chaque année (mars et septembre).
  - ↳ Précision de Xavier Dubois : une commune disposant d'un PCDR actif est mieux placée pour répondre à des appels à projets (européens, régionaux ou autre).
- *La CLDR sera-t-elle encore associée dans la concrétisation des projets (rédaction des cahiers des charges, etc.). Auront-ont la possibilité de travailler encore sur les projets avec la Commune et préciser/détailler des aspects plus techniques des fiches ? Par exemple amender et compléter certaines fiches (comme la place de Boignée, l'infrastructure pour les jeunes, etc.).*
  - ↳ Oui. Le rôle de la CLDR se poursuit au-delà de l'élaboration du PCDR. Lors de la mise en œuvre des projets, la CLDR continuera à remettre des avis à la Commune.



Certaines précisions concernant la procédure seront expliquées dans la suite de la réunion.

- *Si la Région Wallonne refuse le PCDR, que se passe-t-il ?*
  - ↳ Trois scénarios sont possibles :
    - 1) Le PCDR est accepté pour une durée de 10 ans.
    - 2) Le PCDR est partiellement accepté pour une durée de 5 ans.
    - 3) Le PCDR est refusé.
- *Un projet sans localisation déterminée ne risque-t-il pas de générer un refus au niveau de la RW ?*
  - ↳ Les projets du lot 1 doivent être localisés. Pour les lots 2 et 3, l'absence de localisation n'est pas un problème.
  - ↳ Lorsqu'un projet est activé, son contenu est actualisé et, si nécessaire, une localisation est précisée. Un auteur de projet est alors désigné pour travailler plus concrètement, la fiche-projet servant de base de « cahier des charges ». Une fiche sans lieu peut donc être activée dès qu'une opportunité foncière se présente. En fonction de ces opportunités, certains projets des lots 2 et 3 peuvent même être avancés dans la programmation.

### 2.3 Vote à main levée et en ligne - Conclusion

**La CLDR valide l'avant-projet de PCDR à l'unanimité.**



### 3. Avis sur le choix de la première demande de convention Développement rural

#### 3.1 Rappel du contexte

La FRW, rappelle certains éléments importants pour bien appréhender ce point :

- En termes de financement, le PCDR comprend des projets :
  - Qui pourront potentiellement faire l'objet de subsides Développement rural (conventions) ;
  - Qui seront financés selon d'autres sources ;
  - Qui ne nécessitent pas de financement (mobilisation des forces vives locales).
- Une fois le PCDR approuvé, chaque début d'année, définition d'un programme de travail comprenant notamment :
  - Les nouveaux projets à enclencher (et leurs voies de financement)
  - Les étapes de travail pour les projets déjà enclenchés
  - Les éventuels dossiers de demandes de convention
- Pour l'avant-projet de PCDR, et afin de sonder la Commission sur ses intentions de mise en œuvre, la FRW propose de réaliser un exercice de sélection et de première réflexion sur le futur programme de travail, c'est-à-dire les projets en Développement rural à enclencher une fois le PCDR approuvé.
- Le projet de première demande de convention devra répondre à certains critères :



Parmi les projets du lot 1, la FRW présente les projets qui sont potentiellement éligibles en Développement rural :

LOT 1	
✗	1.1 Renforcer le maillage vert en végétalisant les espaces privés
✗	1.2 Créer des évènements permettant des échanges entre agriculteurs et habitants
✗	1.3 Mettre en place des Pédibus et des Vélo-bus pour rejoindre les écoles
😊	1.4 Aménager une liaison de mobilité active entre le RAVeL de Ligny et le RAVeL de Fleurus
✗	1.5 Valoriser un itinéraire de promenade autour de la Goffe et des Trois Viviers
😊	1.6 Aménager la Ferme d'En-Bas en une maison rurale
😊	1.7 Créer une Maison de Village à Tongrinne
😊	1.8 Aménager la place de Boignée
✗	1.9 Aménager une liaison sécurisée pour la mobilité active entre Tongrinne et Boignée
😊	1.10 Aménager le cœur de village de Ligny
😊	1.11 Implanter une infrastructure modulaire dédiée aux activités de la jeunesse sombreffoise au cœur d'un espace vert ouvert à tous

Il est proposé à chaque membre de la CLDR de sélectionner, via un bulletin individuel, le projet jugé le plus pertinent, impactant et prioritaire à mettre en œuvre dès la validation du PCDR.

### 3.2 Questions et remarques de la CLDR

- *N'y a-t-il pas de contraintes bloquantes pour activer le projet de la ferme d'en bas par exemple, puisqu'on attend toujours un rapport de l'INASEP qui précisera si le bâtiment doit être détruit ou non ?*
  - ↳ Selon la FRW, ce rapport arrivera avant l'approbation du PCDR et ne constitue donc pas une contrainte bloquante à ce stade. L'orientation du réaménagement pourra être précisée lors de l'actualisation de la fiche-projet, sur base dudit rapport.
- *Y a-t-il une évaluation des projets lorsqu'ils sont réalisés ?*
  - ↳ Oui. Chaque année, la Commune et la CLDR doivent rédiger un Rapport annuel retraçant les avancées de l'ODR. Pour chaque projet conventionné en DR, ce rapport inclut également un volet comptable.
- *Il n'y a que 2 sessions par an pour introduire une demande de convention ?*
  - ↳ Oui, actuellement : une en mars et une en septembre. La demande n'est pas automatiquement acceptée ; si elle ne l'est pas, elle est reportée à la session suivante.
- *Précision de Xavier Dubois* : Il est essentiel d'aborder le programme de travail du PCDR en recherchant un équilibre financier pour la Commune. Il ne s'agit pas de sélectionner uniquement des projets nécessitant de lourds investissements, mais de les ventiler dans le temps. De plus, le suivi d'un projet conventionné en DR représente une charge de travail pour les services communaux ; il est donc important de veiller à ne pas les surcharger.

### 3.3 Conclusion : avis de la CLDR

La CLDR a procédé au vote pour identifier son projet prioritaire préféré parmi le **lot 1**.

#### **Résultats du dépouillement – projets prioritaires retenus :**

- 1.6 Aménager la Ferme d'En-Bas en maison rurale → **11 votes**
- 1.11 Implémenter une infrastructure modulaire dédiée aux activités de la jeunesse sombreffoise, au cœur d'un espace vert ouvert à tous → **6 votes**
- 1.4 Aménager une liaison de mobilité active entre le RaVel de Ligny et le RaVel de Fleurus → **5 votes**



#### **Autres projets ayant recueilli des suffrages :**

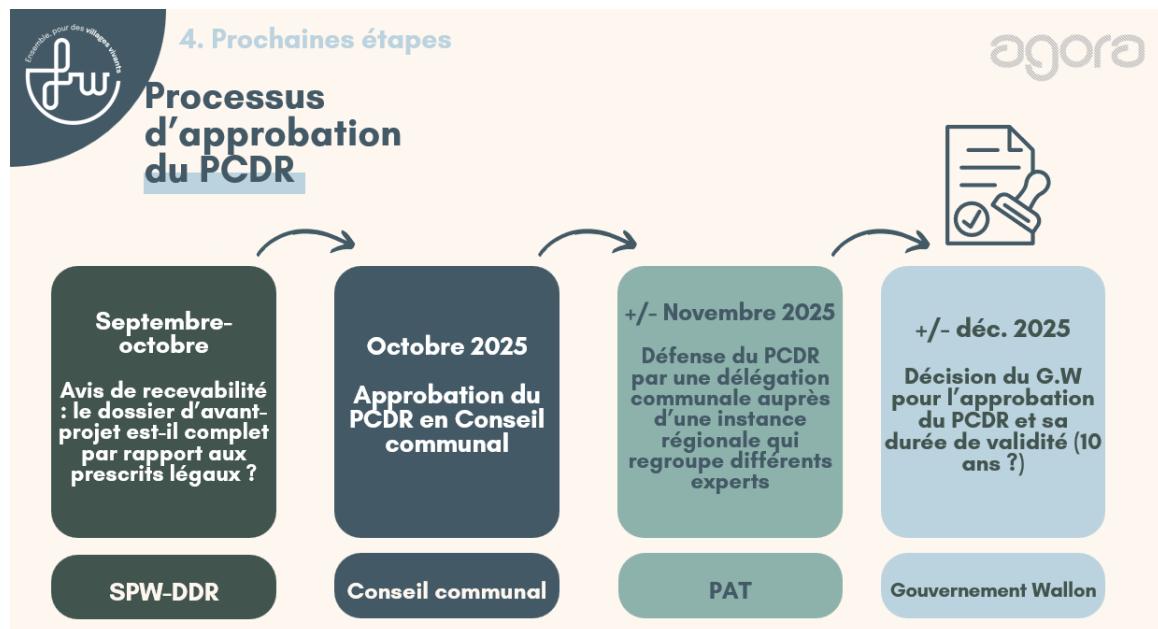
- 1.7 Créer une Maison de Village à Tongrinne → **4 votes**
- 1.8 Aménager la place de Boignée → **2 votes**

#### **Précision apportée par Xavier Dubois :**

La programmation et l'activation des projets dépendent toujours de la situation communale (finances, ressources humaines, temps). Ce sont le Collège communal et l'administration communale qui statuent sur l'opportunité d'activer un projet.

## 4. Prochaines étapes de travail

La FRW présente brièvement les prochaines étapes dans le processus d'approbation du PCDR :



## 5. Appel à candidats pour la défense du projet de PCDR devant le pôle d'aménagement du territoire

Une délégation communale sera organisée pour défendre l'avant-projet de PCDR devant le PAT aux alentours du mois de novembre 2025. Déroulement de la rencontre : 45 minutes de présentation + 30 minutes de questions / réponses. Le rôle du PAT est d'évaluer la qualité de l'avant-projet de PCDR en s'appuyant sur une grille de critères généraux d'évaluation.

La délégation communale sera composée d'élus communaux (Collège), de l'Auteur de programme (AGORA), de l'organisme d'accompagnement (FRW) et d'un ou deux membres de la CLDR (hors quart communal).

Profil idéal des membres CLDR faisant partie de la délégation :

- Motivation et participation régulière aux réunions de CLDR
- aisance à l'oral
- Structuré et sens de la synthèse
- Bien connaître la commune
- Communication positive

En outre, prendre également en compte les éléments pratiques suivants :

- Être disponible une matinée en semaine pour la défense devant le PAT, +/- en novembre
- Être disponible pour une soirée de préparation
- Le jour de la défense : expliquer en 5min son ressenti vis-à-vis du processus participatif / élaboration

→ Afin de désigner le ou les représentants de la CLDR, il est demandé aux membres « hors quart communal » intéressés de venir défendre le PCDR en P.A.T. de se manifester auprès de la Commune (Pierre LAMBORAY, [pierre.lamboray@sombreffe.be](mailto:pierre.lamboray@sombreffe.be)) ou de l'organisme d'accompagnement (FRW, Julien APERS, [j.apers@frw.be](mailto:j.apers@frw.be)).

**Quatre candidats se sont proposés pour participer à la défense du PCDR devant le PAT.**

**La FRW recueillera leurs coordonnées afin de les contacter le cas échéant.**

## 6. La capsule Temporelle

Afin de clôturer dignement cette étape importante d'approbation de l'avant-projet du PCDR, la FRW propose à la CLDR de réaliser une capsule temporelle. L'idée est de mettre dans une boîte scellée des petits mots à destination de la CLDR qui sera en place à la fin de la mise en œuvre du PCDR (dans 10 ans), comme un clin d'œil du passé.

Les participants choisissent chacun une photo/image (parmi la centaine de photos/images proposées) et y inscrivent un message ou un souhait pour la CLDR en place dans 10 ans. Les photos sont ensuite mises dans la capsule temporelle. Cette capsule sera enterrée ou stockée pour les 10 prochaines années et réouverte lors de l'évaluation du PCDR.



## 7. Drink de fin d'élaboration de PCDR

Pas de divers. La réunion se termine autour d'un verre de l'amitié avec beaucoup d'enthousiasme de la part de toutes et tous, marquant la fin d'élaboration du PCDR.

---

**Le Secrétariat,**  
La Fondation Rurale de Wallonie

**L'Echevine,**  
La Présidente de la CLDR,

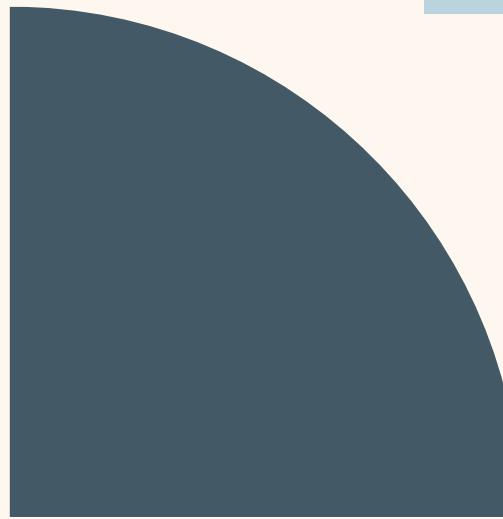
Julien APERS

Julie Tessier





# Avant-Projet du PCDR de Sombreffe





# Programme de la soirée

- 01. Accueil et approbation du CR de la réunion du 22/04/2025**
- 02. Présentation et approbation de l'avant-projet de PCDR**
- 03. Avis de la CLDR sur le choix de la 1ère demande de convention DR**
- 04. Prochaines étapes**
- 05. Passage au PAT**
- 06. La Capsule temporelle**
- 07. Divers et Drink**





# Approbation du PV de la réunion du 22/04/25

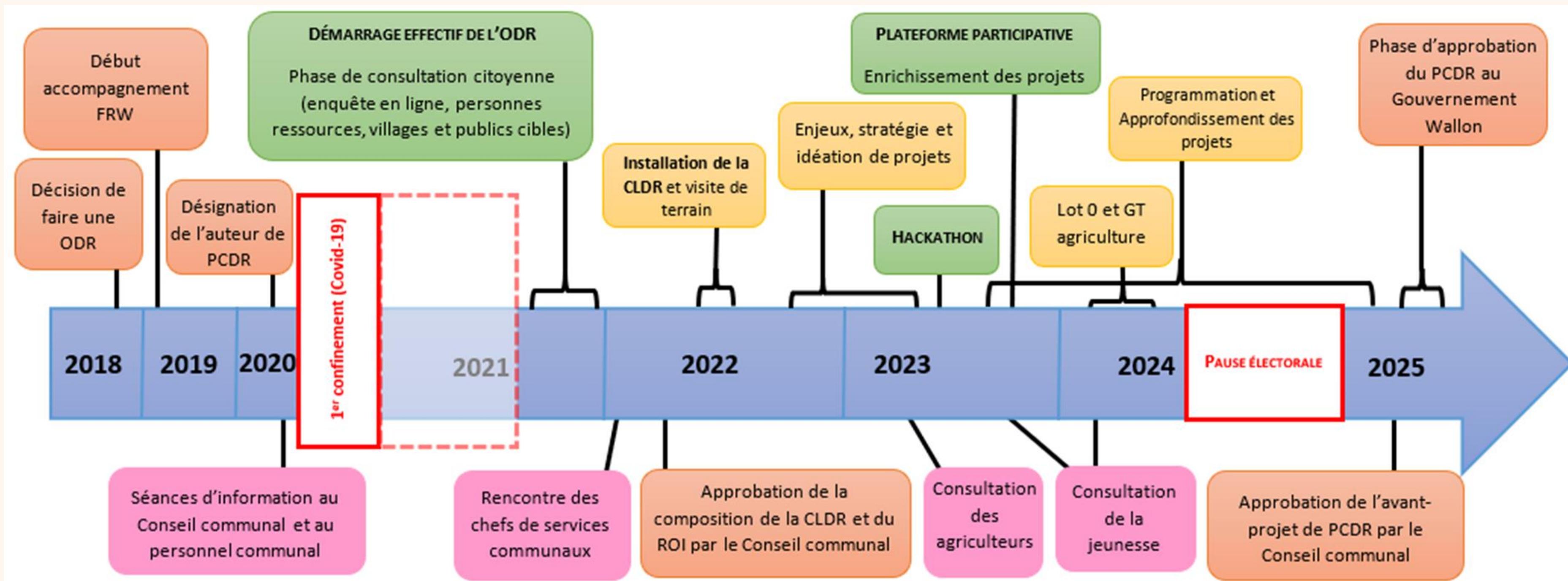
---

Des questions?  
Remarques?



## 2. Présentation de l'avant -projet du PCDR

### D'où vient-on?





## 2. Présentation de l'avant -projet du PCDR

### Quelques temps forts D'où vient-on?



Réunions villageoises en présentiel et en ligne (novembre - décembre 2021)



Consultations thématiques (Chefs de service et Associations) décembre 2021 - avril 2022



## 2. Présentation de l'avant -projet du PCDR

### Quelques temps forts D'où vient-on?



Accueil   Les consultations ▾   Événements   La plateforme

Retour au dossier   Modifier ce projet   Ne plus suivre (111)

PROGRAMME COMMUNAL DE DÉVELOPPEMENT RURAL  
**SOMBREFFE**  
ENRICHISSEMENT DES PROJETS

DONNEZ VOTRE AVIS SUR  
>> LES FUTURS PROJETS <<  
POUR SOMBREFFE !

ÉNERGIE   ÉCONOMIE   MOBILITÉ   COHÉSION SOCIALE   ENVIRONNEMENT

Malheureusement, vous ne pouvez plus participer à ce projet, celui-ci a été archivé

**Sombreffe - Enrichissez les projets !**

Bienvenue à toutes et tous!

L'Opération de Développement Rural (ODR) est un processus participatif mené par la Commune avec les citoyens et qui débouche sur la réalisation d'une trentaine de projets dans les 10 années à venir. Ces projets concerneront tous les habitants de la commune.

C'est ici que vous pouvez **coconstruire les projets pour le Sombreffe de demain**, donner votre avis, faire des suggestions, partager vos connaissances, etc.

**Construisons le futur ensemble ! La parole est à vous !**

Pour en savoir plus sur l'ODR de Sombreffe : [www.sombreffe2030.info](http://www.sombreffe2030.info)

Enquête en ligne + Plateforme participative pour les habitants :  
Enrichissement des projets  
(Octobre 2023)

Installation de la CLDR  
(23/05/22)





Hackathon stratégique  
(15/04/23)

## 2. Présentation de l'avant -projet du PCDR

### Quelques temps forts D'où vient-on?



GT et Consultations thématiques - travail des projets (2023-2024) : Agriculteurs, acteurs de la jeunesse, les jeunes, etc.

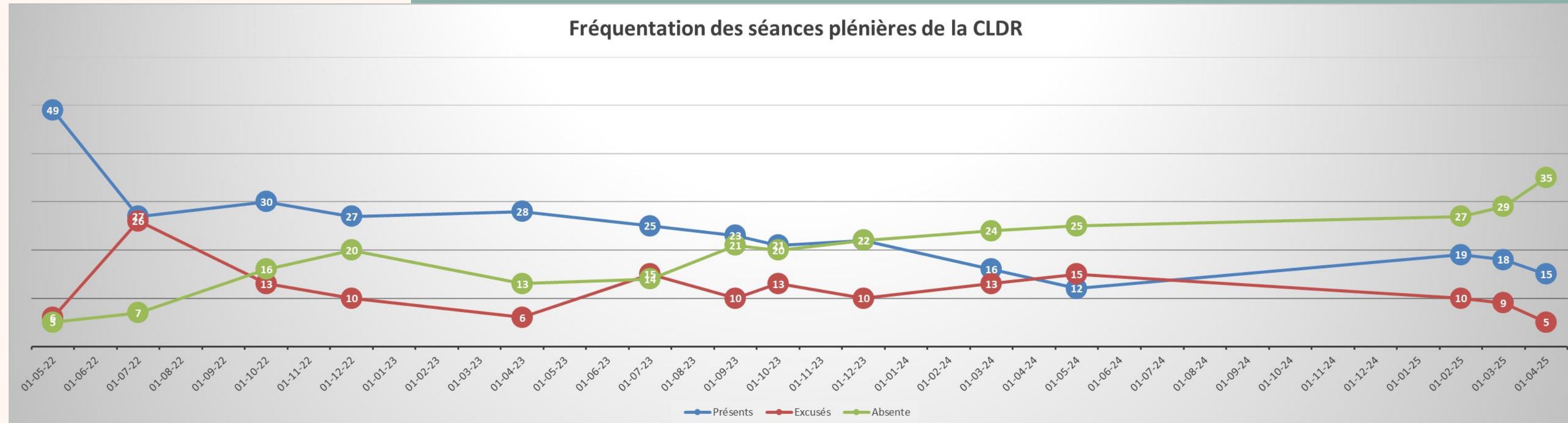
## Quelques chiffres D'où vient-on?

## 2. Présentation de l'avant -projet du PCDR

Pendant la phase d'élaboration du PCDR, la CLDR s'est réunie à fréquence régulière pour donner lieu à :

- **14** séances plénières ;
- **1** visite de terrain ;
- **1** demi-journée de réflexion stratégique « Hackathon » (CLDR élargie aux habitants) ;
- **1** groupe de travail thématique sur le lot 0
- Moyenne de fréquentation de 24 participants

Fréquentation des séances plénières de la CLDR



## 2. Présentation de l'avant -projet du PCDR

### Contenu du PCDR

Partie 1 Analyse des caractéristiques du territoire

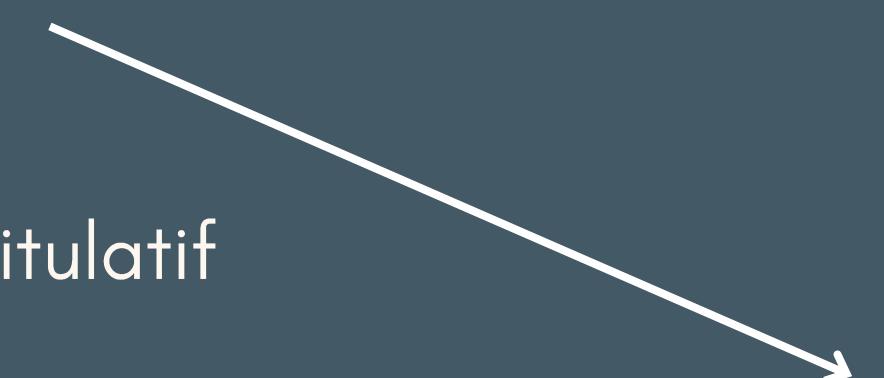
Partie 2 Consultation de la population

Partie 3 Diagnostic partagé

Partie 4 Stratégie de développement

Partie 5 Fiches-projets

Partie 6 Tableau récapitulatif



LOT 0	LOT 1	LOT 2	LOT 3
1 projet	11 projet	10 projets	8 projets



SOMBREFFE

# Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Sombreffe

Présentation de l'avant-projet de PCDR

16 septembre 2024



Fondation Rurale  
de Wallonie

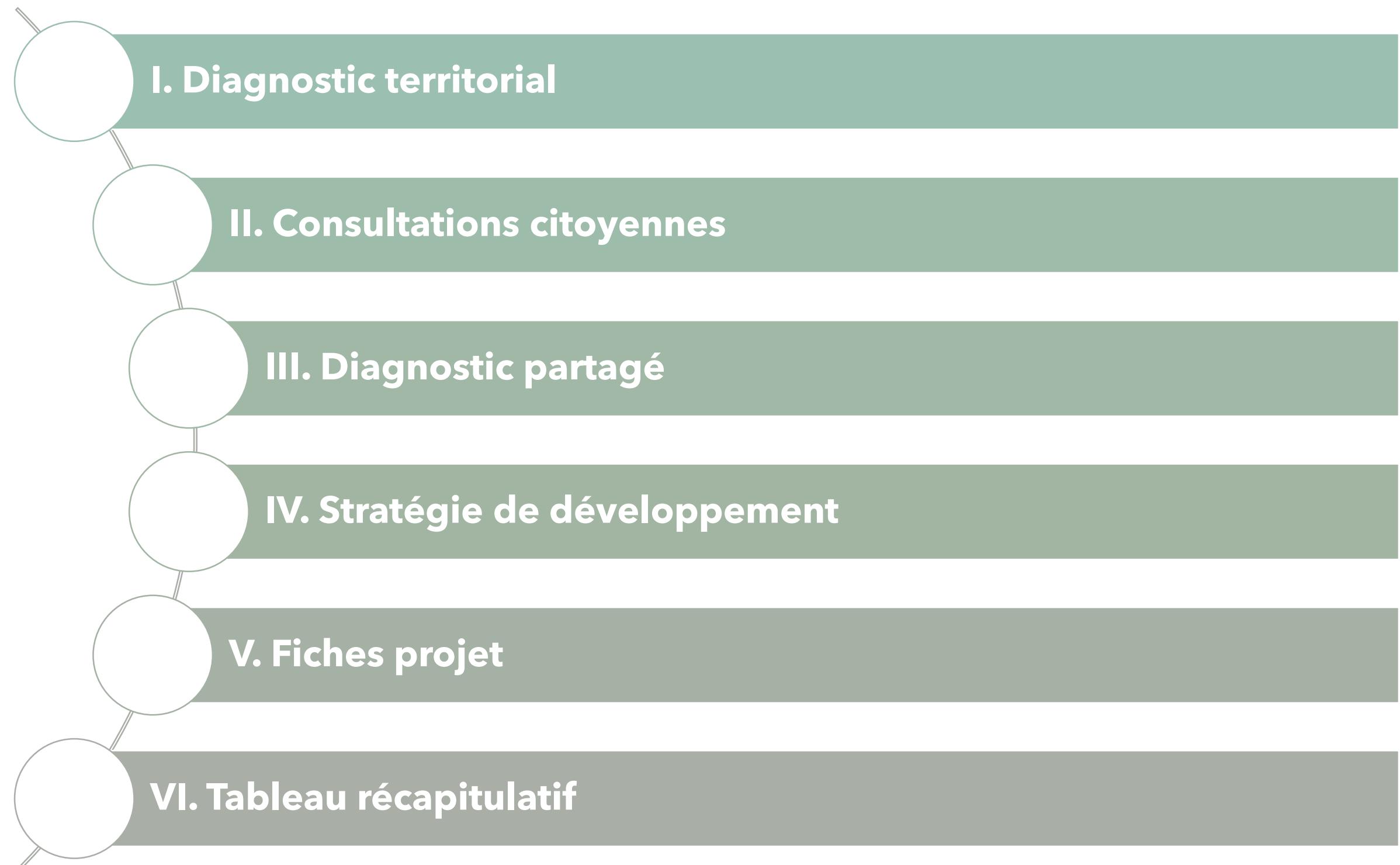
agora



# Plan de présentation



SOMBREFE





# I. Diagnostic territorial

# Diagnostic territorial



SOMBREFFE

Dimension physique

Dimension humaine

Dimension sociale

Dimension économique

Dimension « Mobilité »

Equipements techniques

Gestion publique du territoire communale

ATOOTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES
Milieux naturels 3 Sites de grand intérêt biologique	Absence de zones protégées	Eléments potentiellement remarquables à identifier	SGIB et zones potentiellement remarquable sans statut légal de protection
Mobilité Bonne accessibilité routière (N29, N93, E42 et E411)	Carrefour du Docq	Alternatives à la voiture individuelle	Augmentation de la population et pôles économiques voisins impactant la fluidité du trafic



SOMBREFFE

## II. Consultations citoyennes



## 2. Présentation de l'avant -projet du PCDR

### PARTIE 2 – Participation de la population

 <p>16 personnes ressources interviewées</p>	 <p>185 réponses à l'enquête en ligne</p>	 <p>5 consultations villageoises, dont 1 consultation virtuelle (86 participations)</p>	 <p>5 rencontres de publics cibles (associations, secteur économique, chefs de services communaux, agriculteurs et acteurs jeunesse et jeunes)</p>
 <p>60 membres de CLDR (52 citoyens, 8 élus)</p>	 <p>15 réunions de CLDR</p>	 <p>2 visites de terrain avec la CLDR</p>	 <p>25 réunions de coordination avec la Commune et/ou l'Auteur de PCDR</p>
 <p>1 rencontre avec les agriculteurs actifs à Sombreffe (45 participants)</p>	 <p>1 hackathon ouvert à la population pour réfléchir aux idées de projet (17 participants)</p>	 <p>Phases de groupes de travail Lot 0 avec les agriculteurs</p>	 <p>Plateforme participative – 106 participants</p>
<p>16 articles publiés dans le bulletin communal</p> <p>+</p> <p>Une dizaine de publications Facebook sur la page communale (2700 followers)</p>			     



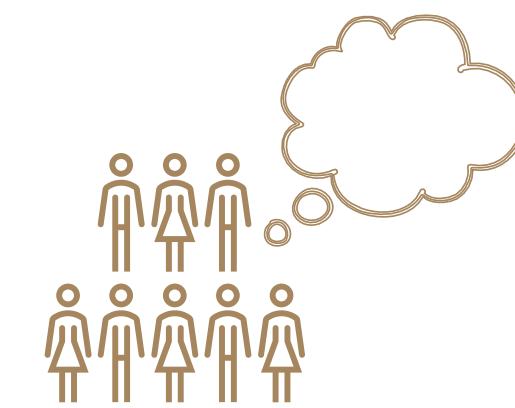
### III. Diagnostic partagé

# Diagnostic partagé



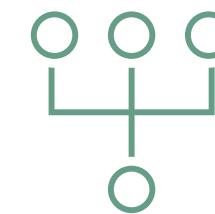
SOMBREFFE

agora



ATOUTS	FAIBLESSES	OPPORTUNITÉS	MENACES	ENJEUX
<b>Bonne offre en école maternelle et primaire</b>	Manque de possibilité d'immersion	Proximité de pôles d'enseignement dans les communes voisines	Sombreffe ne fait pas partie d'une zone prioritaire pour la création d'écoles secondaires	Equipements et activités dans les écoles
Arrivée de nombreux nouveaux habitants	Manque de liens entre les nouveaux habitants et les anciens			

Enjeux précis en réponse  
d'une problématique précise



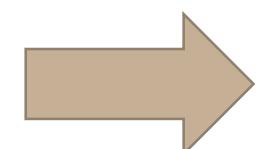
Enjeux globaux vis-à-vis de la dimension étudiée

# Diagnostic partagé – Axes

**Enjeux déterminés sur base de l'analyse, et triés par axes**

**Axe 1 :** Cadre de vie - Environnement - Aménagement du territoire

**Axe 2 :** Cohésion sociale



**Axe 3 :** Mobilité

**Axe 4 :** Economie

**Axe 5 :** Energie



## IV. Stratégie de développement

# Enjeux, défis et objectifs



## Défi 1

« Parions qu'en 2035, Sombreffe aura considéré la **résilience** et qualité de son environnement et de son cadre de vie comme une préoccupation importante. »

Axe : Environnement - Cadre de vie



## → Objectifs

1. **Protéger, valoriser et restaurer la biodiversité** de la commune et conserver la qualité de ses paysages.
2. Assurer la **résilience du territoire** en réponse aux changements climatiques.

# Enjeux, défis et objectifs



## Défi 2

« Parions qu'en 2035, la commune de Sombreffe aura pu faire face à son **évolution démographique** et sera en mesure de répondre aux **(nouveaux) besoins** de sa population. »

Axe : Cohésion sociale



## → Objectifs

1. Créer des **logements adaptés et accessibles pour tous**  
– encourager et favoriser l'adaptation du parc de logement
2. Renforcer la **cohésion sociale** à Sombreffe : multiplier les partenariats, diversifier les activités (culturelles, évènements,...), optimiser et améliorer les lieux de rencontre, intensifier les opportunités de rencontre,...
3. Soutenir et **valoriser les acteurs du monde agricole** et encourager la rencontre avec les citoyens

# Enjeux, défis et objectifs



## Défi 3

« Parions qu'en 2035, Sombreffe aura **sécurisé ses divers réseaux** et contribué à la facilité d'usage des alternatives à la voiture individuelle ainsi qu'au développement d'une **intermodalité efficace**. »

Axe : Mobilité



### → Objectifs

1. Sécuriser les réseaux viaires et développer les **modes actifs**
2. Améliorer la **multimodalité** et encourager les **alternatives à la voiture individuelle** en vue de fluidifier le trafic

# Enjeux, défis et objectifs



## Défi 4

«Parions qu'en 2035, Sombreffe aura pu **conserver mais aussi encourager et développer sa dynamique économique** en ayant anticipé toutes les formes de crises récentes.»

Axe : Economie

### → Objectifs

1. Maintenir et encourager la **dynamique économique locale**
2. Développer le **patrimoine touristique** de la commune



# Enjeux, défis et objectifs

## Défi 5

«Parions qu'en 2035, Sombreffe aura **accéléré sa transition énergétique** via une consommation d'énergie raisonnée (à **hauteur des moyens de chacun**) en ayant recours à des sources d'énergie plus durables et en assurant le confort des citoyens »

Axe : Energie



### ➔ Objectifs

1. Réduire son empreinte carbone en encourageant la **réduction des consommations énergétiques** et en sensibilisant au respect énergétique
2. Favoriser une autre consommation d'énergie et encourager le recours **aux énergies renouvelables** à hauteur des moyens de chacun

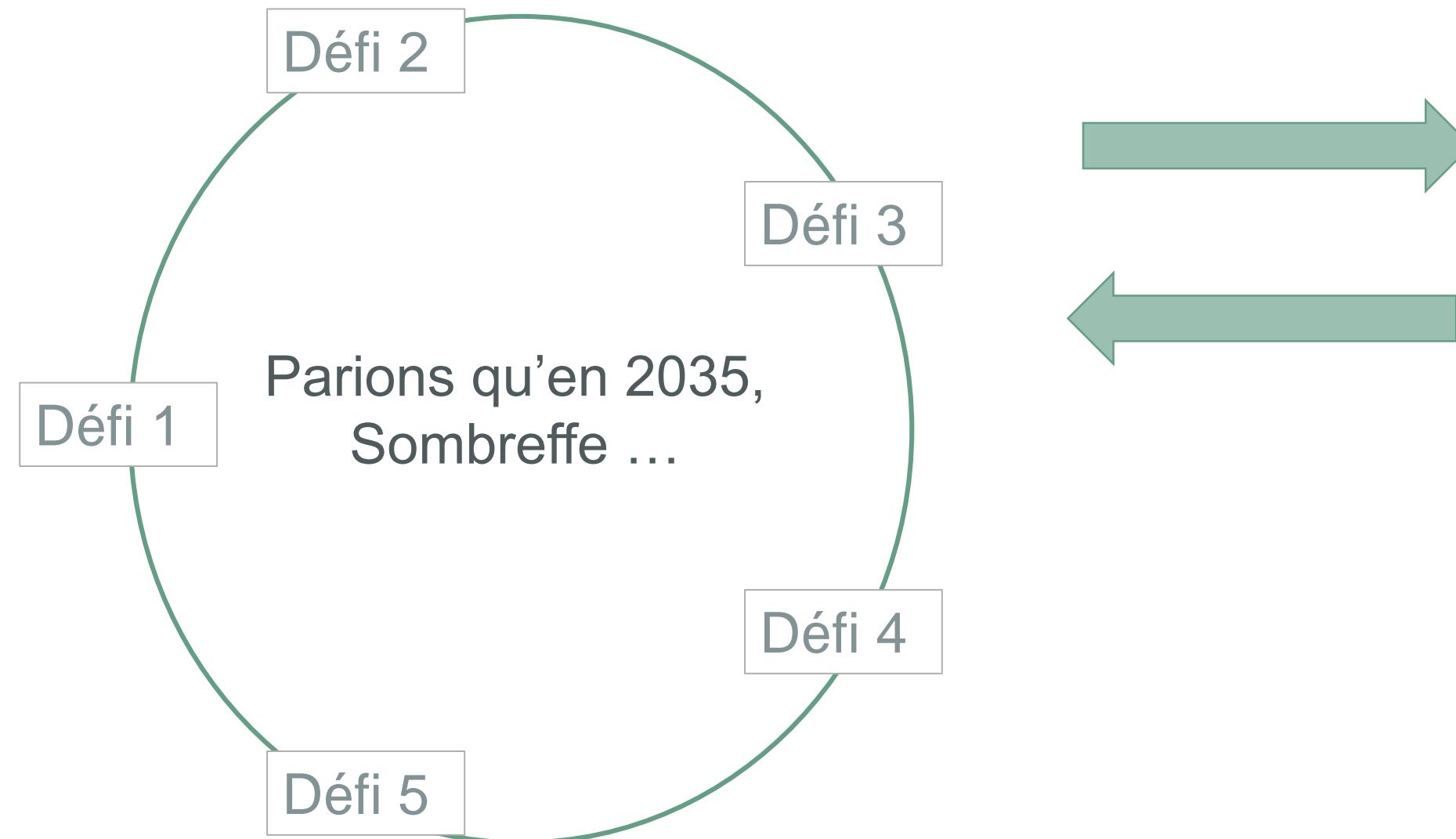


Réalisation transversale à travers les autres défis

# Enjeux, défis et objectifs



## Défis & axes d'action



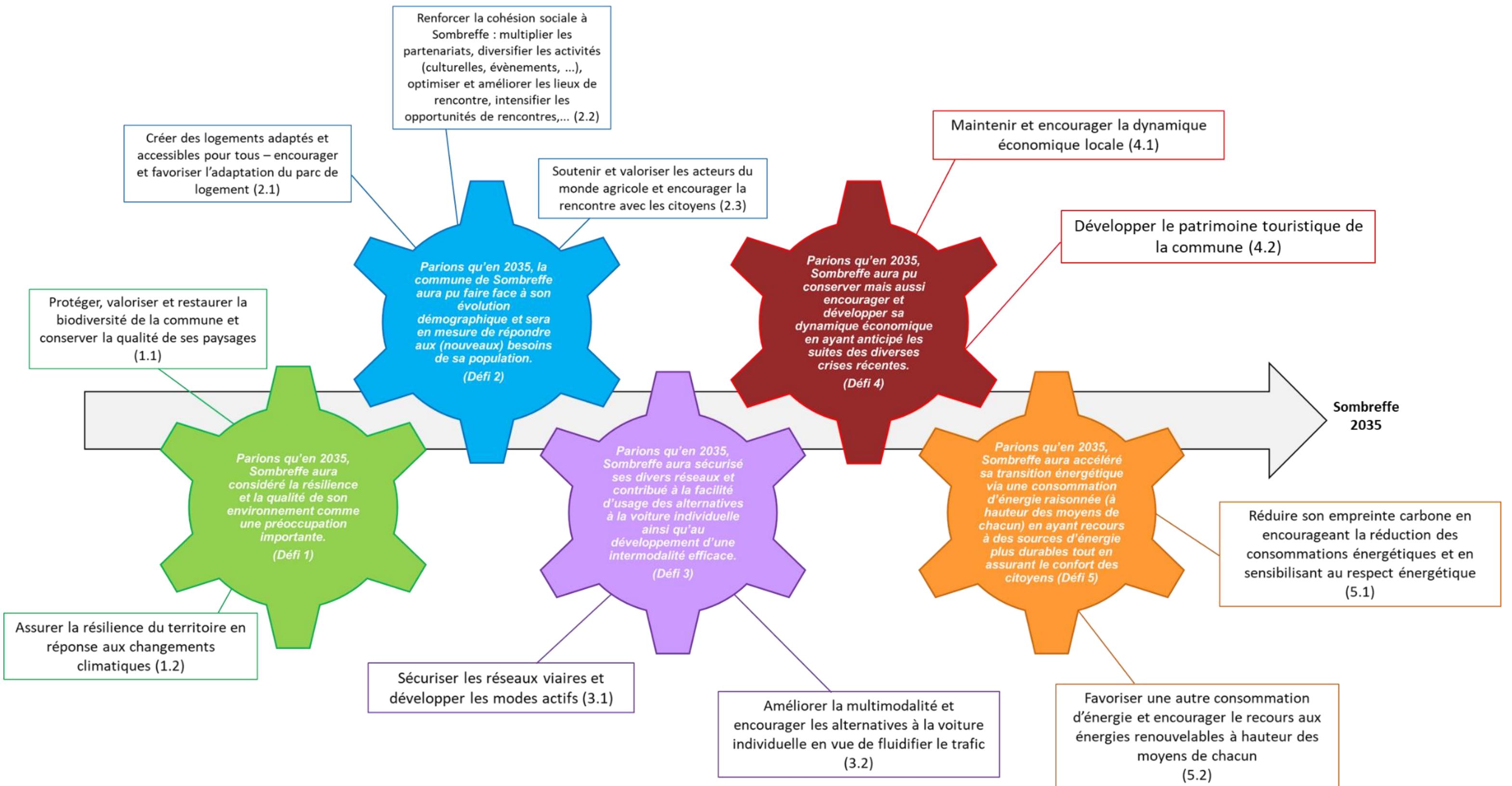
Axe « Cadre de vie et  
environnement »

Axe « Cohésion sociale »

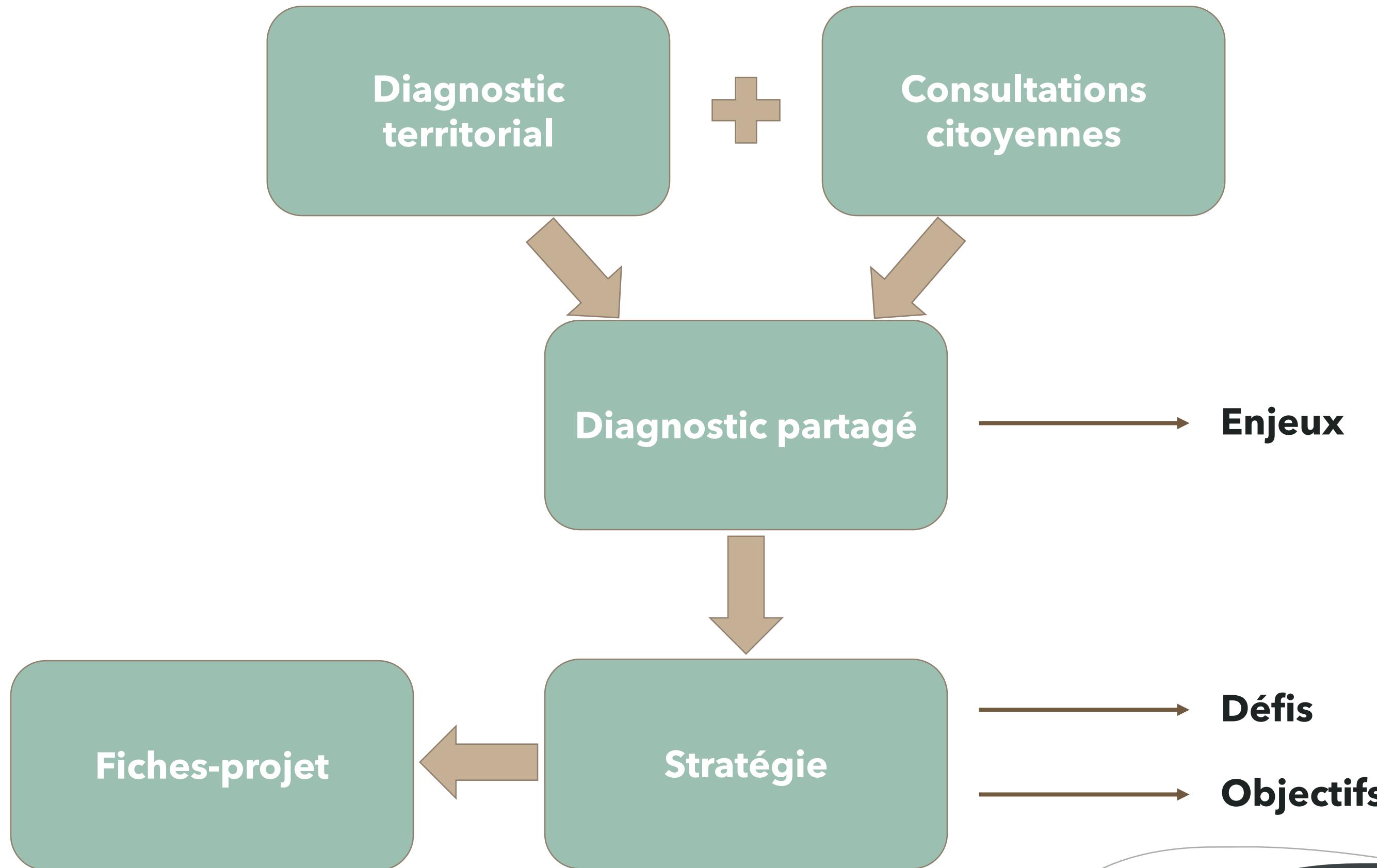
Axe « Mobilité »

Axe « Economie »

Axe « Energie »



En résumé :

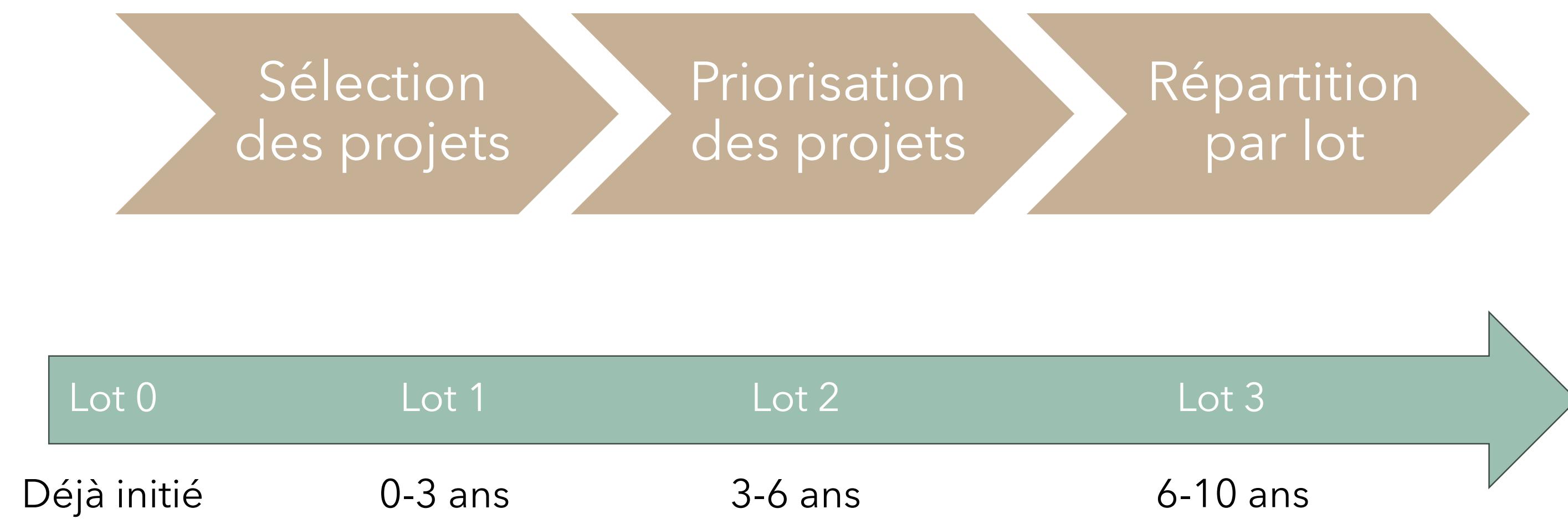




SOMBREFFE

## V. Fiches-projets

# Définitions des lots



# Lot 0

Numéro de fiche	Intitulé
0.1	Mise en place de CAP Sombreff (Association des Artisans, Commerçants, Indépendants et Professions libérales de l'entité de Sombreff)
0.2	Renforcer les liens entre la commune et les agriculteurs et créer un groupe de travail agricole



## 2. Présentation de l'avant -projet du PCDR

**Lot 0 : 2 projets**



0.1 Mise en place de CAP Sombreffe (Association des artisans, commerçants et professions libérales de Sombreffe)

- Contexte :

Consultation du secteur économique durant la crise Covid

- Objectifs :

- Mettre en valeur et soutenir les activités économiques de la région
- Prendre le pouls concernant les difficultés et les problèmes rencontrés par le secteur
- Récolter les premières idées et solutions
- Créer de la visibilité
- Créer un réseautage

agora

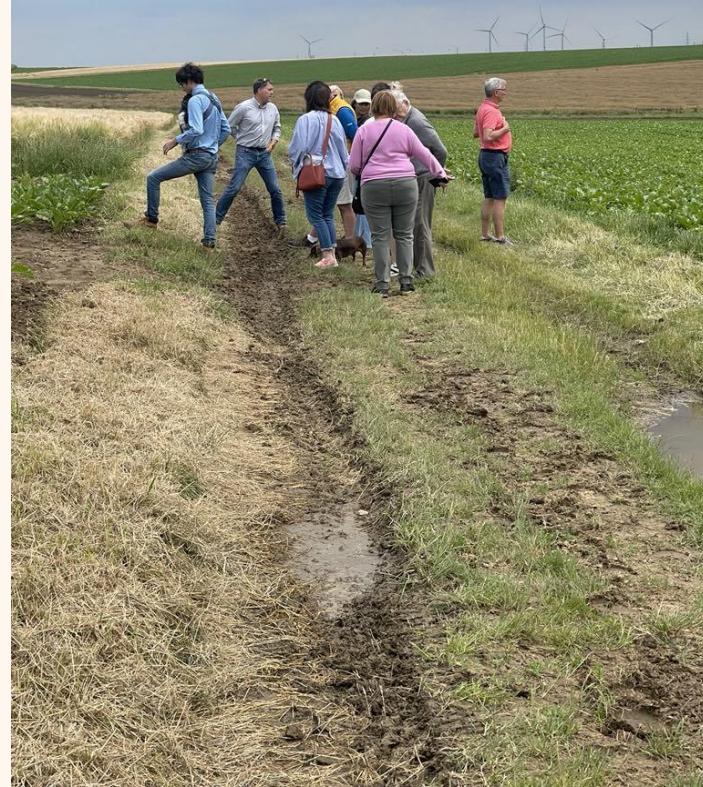
## 2. Présentation de l'avant -projet du PCDR

### PARTIE 5 – Fiches projets

Lot 0 : 2 projets



1.2. Créer des évènements permettant des échanges entre agriculteurs et habitants



# Lot 1

Numéro de fiche	Intitulé	Localisation
1.1	Renforcer le maillage vert communal en végétalisant les espaces privés	Toute l'entité
1.2	Créer des évènements permettant des échanges entre agriculteurs et habitants	Toute l'entité
1.3	Mettre en place des Pedibus et des Vélo-bus pour rejoindre les écoles	Toute l'entité
1.4	Aménager une liaison de mobilité active entre le RAVeL de Ligny et le RAVeL de Fleurus	Ligny
1.5	Valoriser un itinéraire de promenade autour de la Goffe et des Trois Viviers.	Sombreffe
1.6	Réaménager la Ferme d'En-Bas en une maison rurale	Ligny
1.7	Créer une Maison de Village à Tongrinne	Tongrinne
1.8	Aménager la place de Boignée	Boignée
1.9	Aménager une liaison sécurisée pour la mobilité active entre Tongrinne et Boignée	Tongrinne et Boignée
1.10	Aménager le cœur de village de Ligny	Ligny
1.11	Implanter une infrastructure modulaire dédiée aux activités de la jeunesse sombreffoise au cœur d'un espace vert ouvert à tous	Sombreffe

# Lot 2

Numéro de fiche	Intitulé	Localisation
2.1	Restaurer la biodiversité à Sombreffé, dont l'avifaune locale	Toute l'entité
2.2	Sécuriser et embellir les entrées de village	Boignée, Ligny, Sombreffé et Tongrinne
2.3	Créer un plan de gestion et d'actions de lutte contre les inondations	Toute l'entité
2.4	Restaurer et préserver le maillage bleu de la commune (Ligne et ses affluents)	Toute l'entité
2.5	Compléter l'aménagement et la végétalisation des espaces publics	Boignée, Ligny, Sombreffé et Tongrinne
2.6	Aménager l'un des cœurs de village de Sombreffé : la place Baudoin Ier	Sombreffé
2.7	Développer des circuits de balades pour (re)découvrir Boignée	Boignée
2.8	Développer une activité de maraîchage	À déterminer
2.9	Encourager et sécuriser la mobilité active le long des voiries régionales	Toute l'entité
2.10	Créer des logements tremplins ou intergénérationnels à Tongrinne	Tongrinne

# Lot 3

Numéro de fiche	Intitulé	Localisation
3.1	Aménager une liaison de mobilité active sécurisée de Tongrinne à Sombreff (carrefour du Docq)	Sombreff
3.2	Aménager le terrain en face de l'ancien moulin de Boignée en un espace convivial « inondable »	Boignée
3.3	Favoriser la mise en place d'une communauté d'énergie	Toute l'entité
3.4	Créer une liaison douce entre Ligny et Boignée	Boignée et Ligny
3.5	Créer un lieu intergénérationnel, convivial et naturel au centre de Sombreff, le long du sentier de Messe	Sombreff
3.6	Créer des logements tremplins ou intergénérationnels à Sombreff	Sombreff
3.7	Créer un système de réseau de chaleur	Toute l'entité
3.8	Créer des logements tremplins ou intergénérationnels à Ligny	Ligny

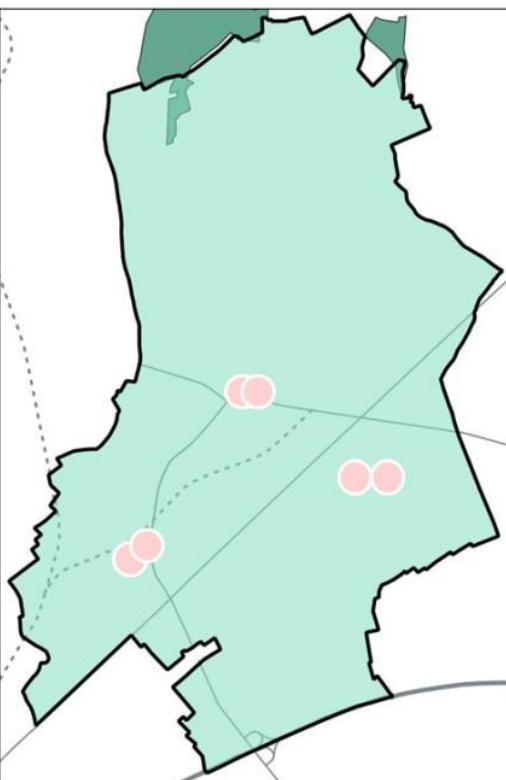
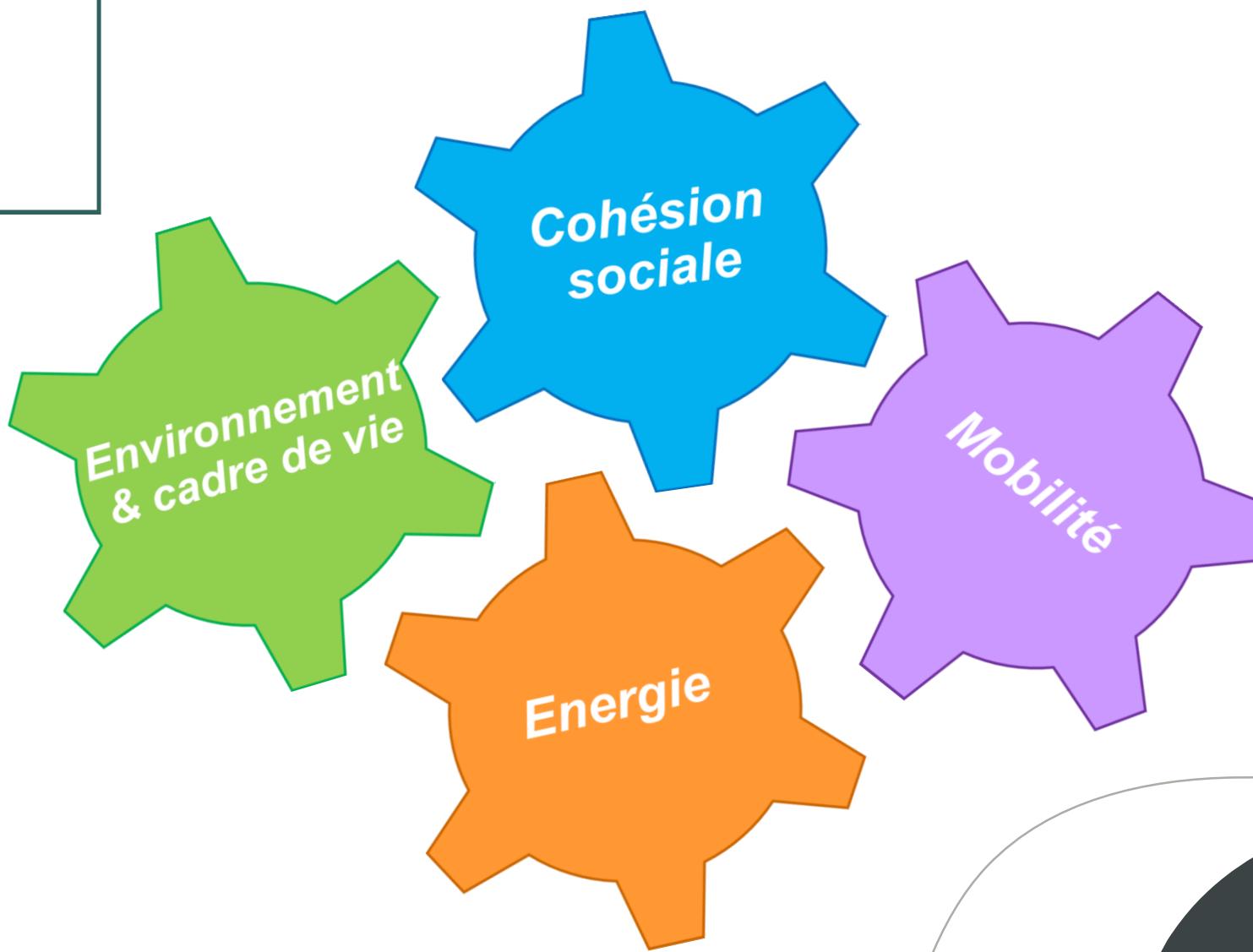
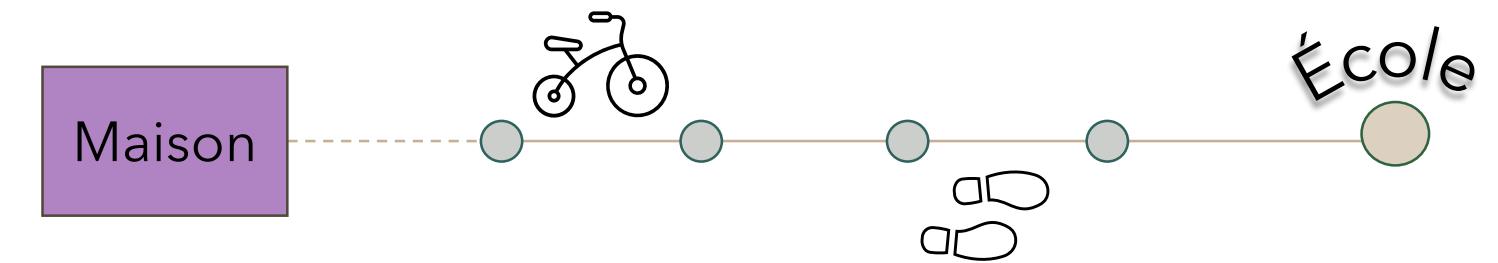
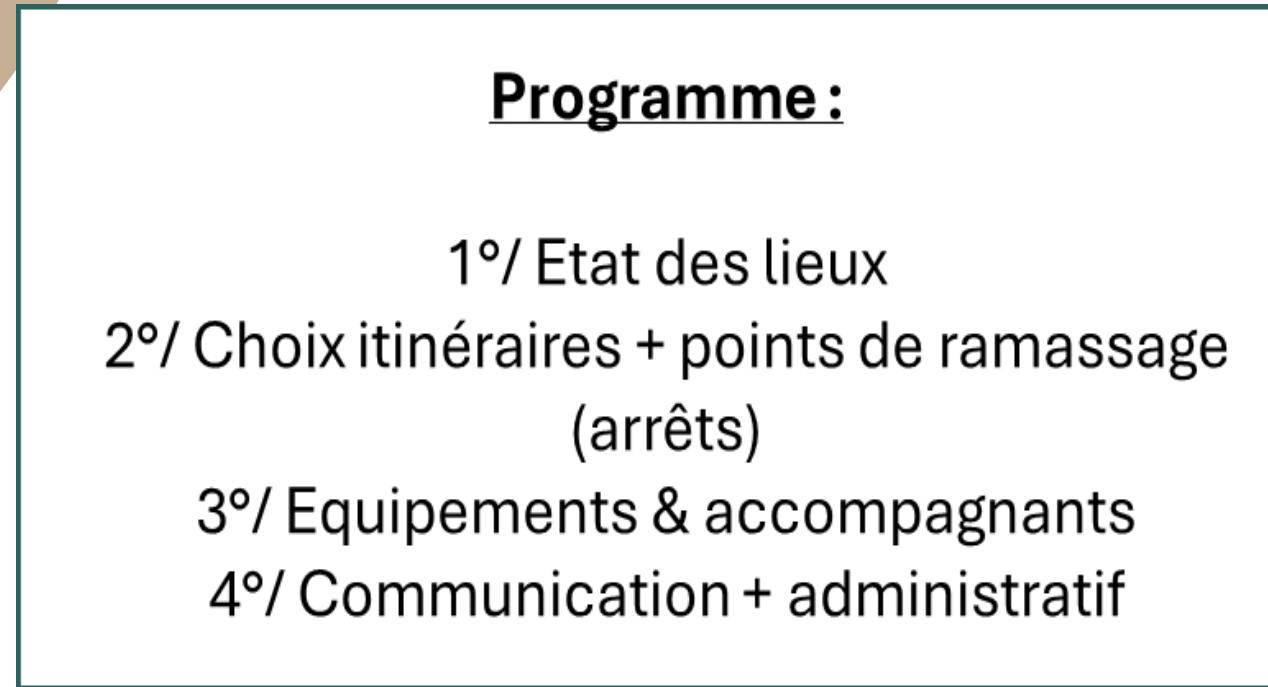
# Lot 1 – Quelques projets clé

<b>Numéro de fiche</b>	<b>Intitulé</b>	<b>Localisation</b>
1.3	Mettre en place des Pedibus et des Vélo-bus pour rejoindre les écoles	Toute l'entité
1.6	Réaménager la Ferme d'En-Bas en une maison rurale	Ligny
1.7	Créer une Maison de Village à Tongrinne	Tongrinne
1.8	Aménager la place de Boignée	Boignée
1.11	Implanter une infrastructure modulaire dédiée aux activités de la jeunesse sombreffoise au cœur d'un espace vert ouvert à tous	Sombreffe

## 1.3 - Mettre en place des Pedibus et des Vélo-bus pour rejoindre les écoles

Sécuriser les arrivées et les sorties d'école = ramassage scolaire

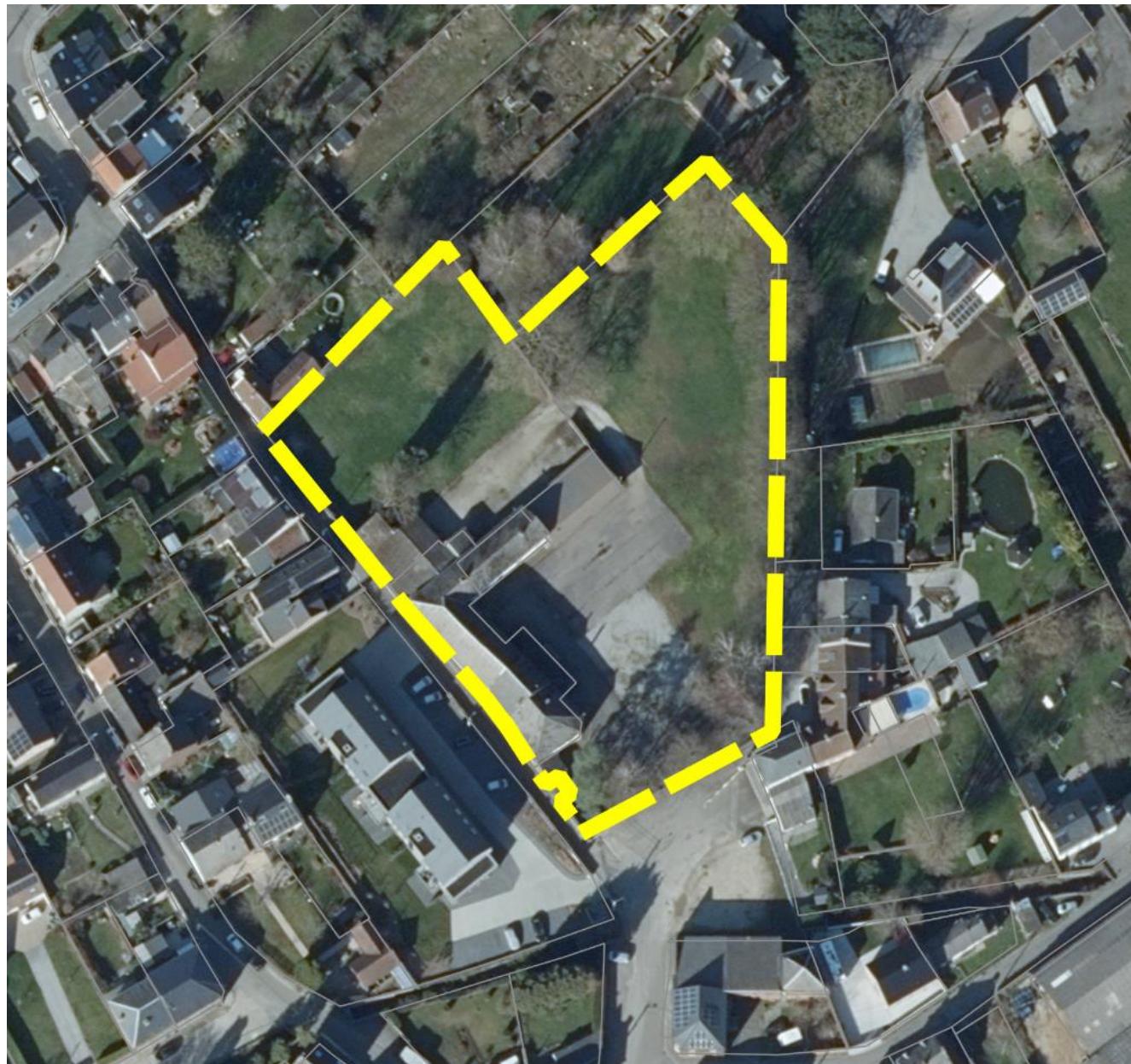
- Cyclistes
- Piétons



## 1.6 – Réaménager la Ferme d'En-Bas en une maison rurale

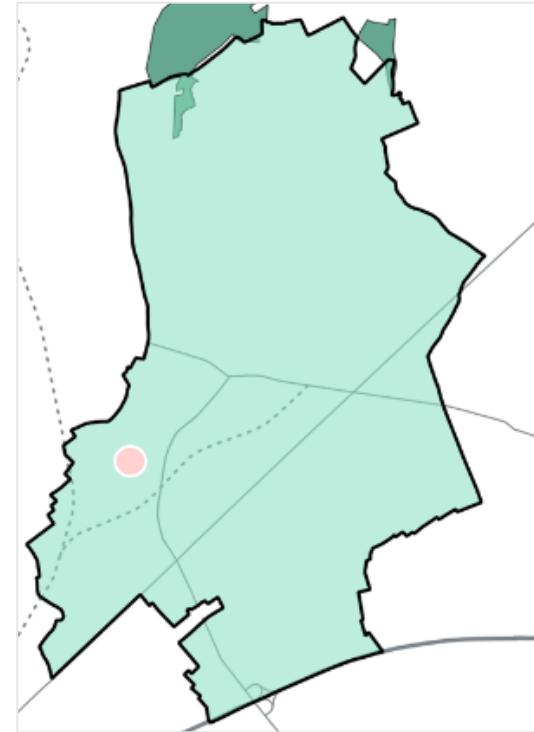
Maison rurale = activités relatives à

- Dynamique associative
- Culture
- Jeunesse



### **Programme :**

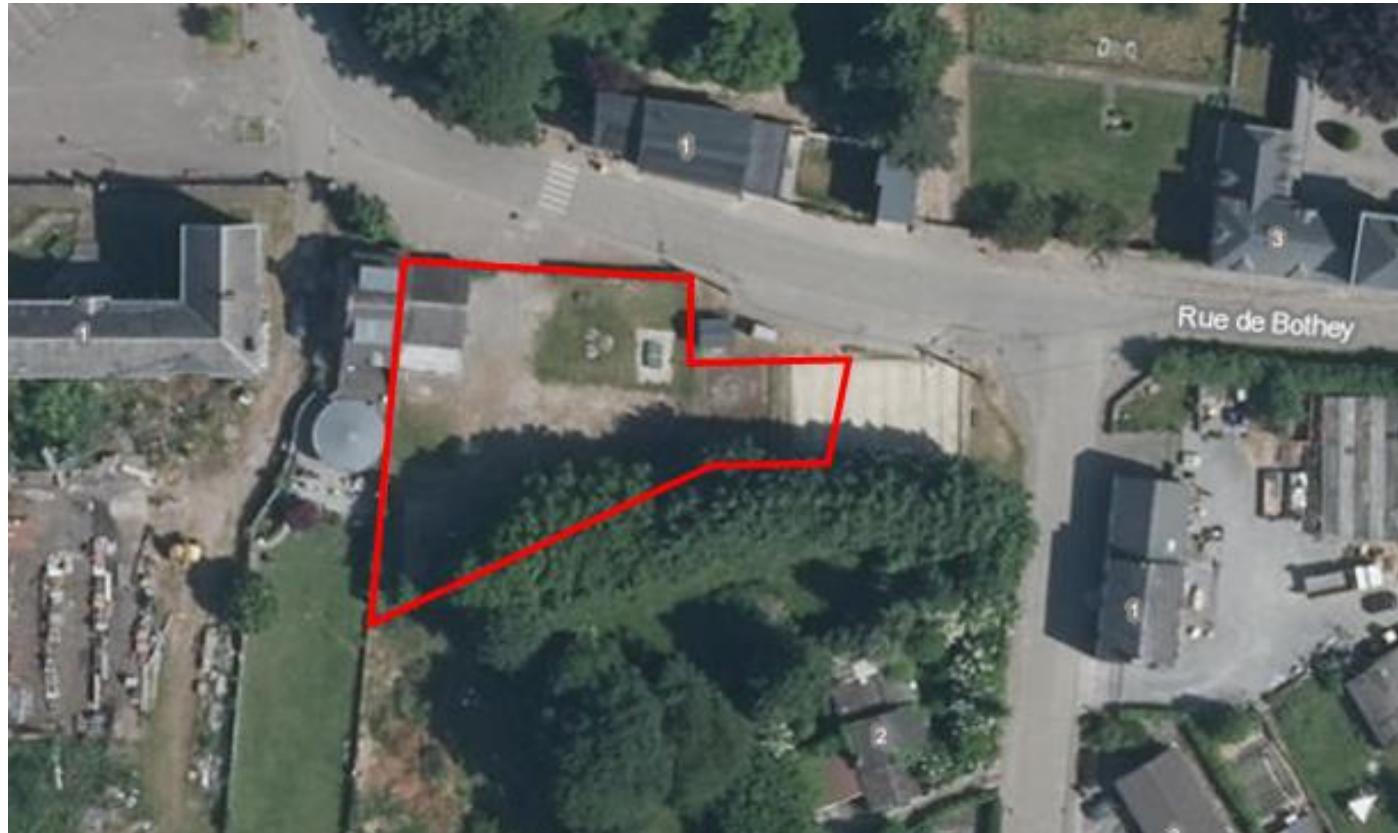
- Réaménagement des bâtiments
- Création de locaux pour les associations, une salle polyvalente, des locaux de stockage, une cuisine, un « préau »
- Aménagement des abords en un espace vert accessible à tous



## 1.7 – Créer une maison de village à Tongrinne

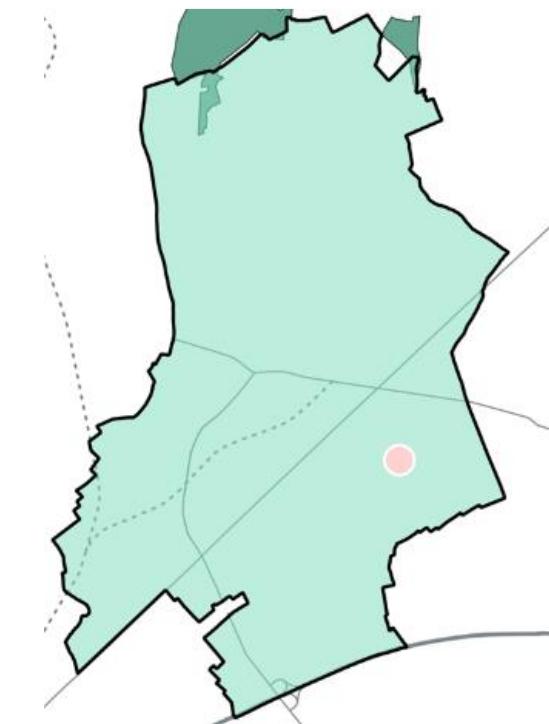
Maison rurale = activités relatives à

- Dynamique associative
- Sociale et festive



### **Programme :**

- Construction d'une bâtiment de plain-pied
- Création de locaux pour les associations, un local de stockage et un espace cuisine/bar
- Aménagement des abords



## 1.8 - Aménager la place de Boignée

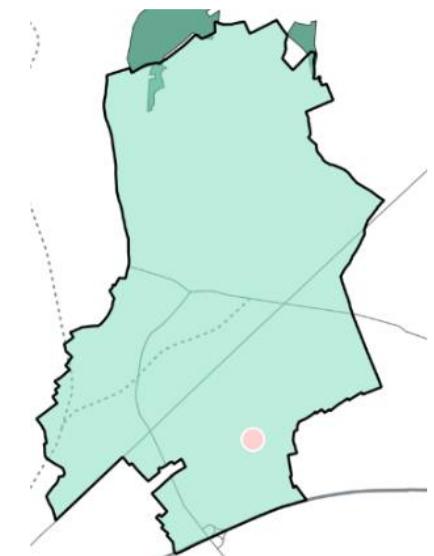
Réaménager la place = diversité de fonctions

→ Espace public clé : centralité touristique



### Programme

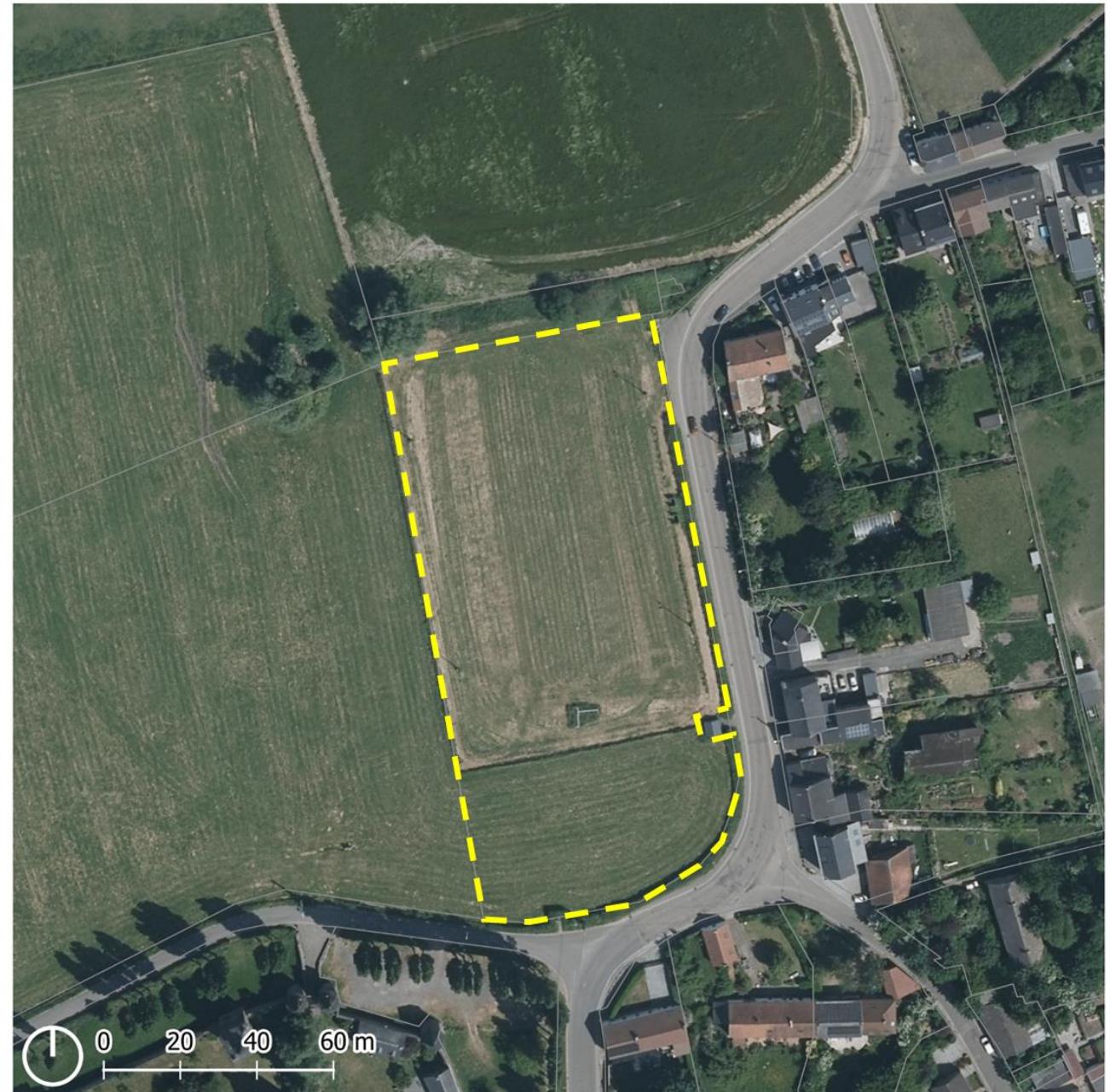
- ✓ Gestion de l'eau de pluie (revêtements drainants et semi-perméables)
- ✓ Végétalisation de la place
- ✓ Réorganisation et clarification des circulations
- ✓ Aménagements PMR
- ✓ Mobilier urbain (fixe et amovible)
- ✓ Pierre du Bief



## 1.12 - Crée une infrastructure pour les jeunes

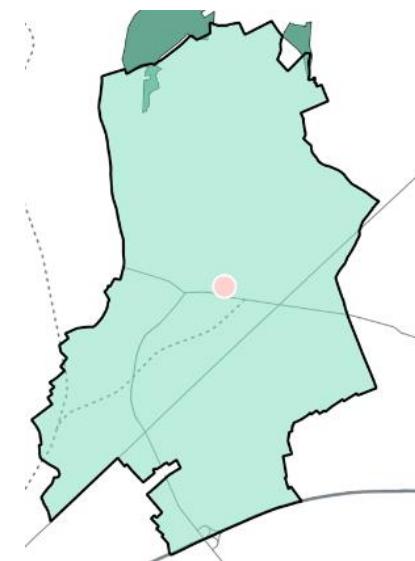
Création d'un espace pour les 13 - 17 ans

Activités par et pour les jeunes



### Programme

- ✓ Construction d'un espace modulaire comprenant des locaux polyvalents et de stockage et un « préau » pour une mutualisation des différents acteurs
- ✓ Aménager les abords en un espace vert accessible à tous
- ✓ Construire un calendrier et communiquer les activités





## VI. Tableau récapitulatif

# Extrait

N° de projet	Intitulé du projet	stratégie PCDR Sombreffe												Investissement en € (TVAC)	Source de financement	Localisation	Programmation dans le temps			Etat du projet						
		Défi 1 - Environnement et cadre de vie		Défi 2 - Cohésion sociale			Défi 3 - Mobilité		Défi 4 - Economie locale		Défi 5 - Energie															
		Obj 1	Obj 2	Obj 1	Obj 2	Obj 3	Obj 1	Obj 2	Obj 1	Obj 2	Obj 1	Obj 2														
LOT 0																										
0.1	Mise en place de CAP Sombreffe (Association des Artisans, Commerçants, Indépendants et Professions libérales de l'entité de Sombreffe)																			Mis en place						
0.2	Renforcer les liens entre la commune et les agriculteurs et créer un groupe de travail agricole																			Mis en place						
LOT 1																										
1.1	Renforcer le maillage vert communal en végétalisant les espaces privés														€ 25.680	Commune Sponsoring	Toute l'entité	<b>X</b>			A activer					
1.2	Créer des événements permettant des échanges entre agriculteurs et habitants														€ 7.500	DR Commune	Toute l'entité	<b>X</b>			A activer					
1.3	Mettre en place des Pédibus et des Vélo-bus pour rejoindre les écoles														€ 73.062	DR Commune	Toute l'entité	<b>X</b>			A activer					
1.4	Aménager une liaison de mobilité active entre le RAVeL de Ligny et le RAVeL de Fleurus														€ 1.916.943	DR PIMACI Commune	Ligny	<b>X</b>			A activer					
1.5	Valoriser un itinéraire de promenade autour de la Goffe et des Trois Viviers.														€ 24.130	DR Equipements touristiques (SPW) Commune	Sombreffe	<b>X</b>			A activer					
1.6	Réaménager la Ferme d'En-Bas en une maison rurale														€ 1.714.990	DR BiodiverCité Commune	Ligny	<b>X</b>			A activer					
1.7	Créer une Maison de Village à Tongrinne														€ 947.085	DR Commune	Tongrinne	<b>X</b>			A activer					
1.8	Aménager la place de Boignée														€ 669.961	DR Cœur de Villages Commune	Boignée	<b>X</b>			A activer					
1.9	Aménager une liaison sécurisée pour la mobilité active entre Tongrinne et Boignée														€ 53.192	DR Commune	Tongrinne Boignée	<b>X</b>			A activer					
1.10	Aménager le cœur de village de Ligny														€ 1.230.382	DR Cœur de Villages Commune	Ligny	<b>X</b>			A activer					
1.11	Implanter une infrastructure modulaire dédiée aux activités de la jeunesse sombreffoise au cœur d'un espace vert ouvert à tous														€ 1.484.193	DR BiodiverCité Commune	Sombreffe	<b>X</b>			A activer					

## 2. Présentation de l'avant -projet du PCDR

### Qu'en pensez-vous?



Avez-vous des  
questions ?  
Des remarques ?

Vote à main levée en salle  
En ligne : utilisez bouton « réactions »

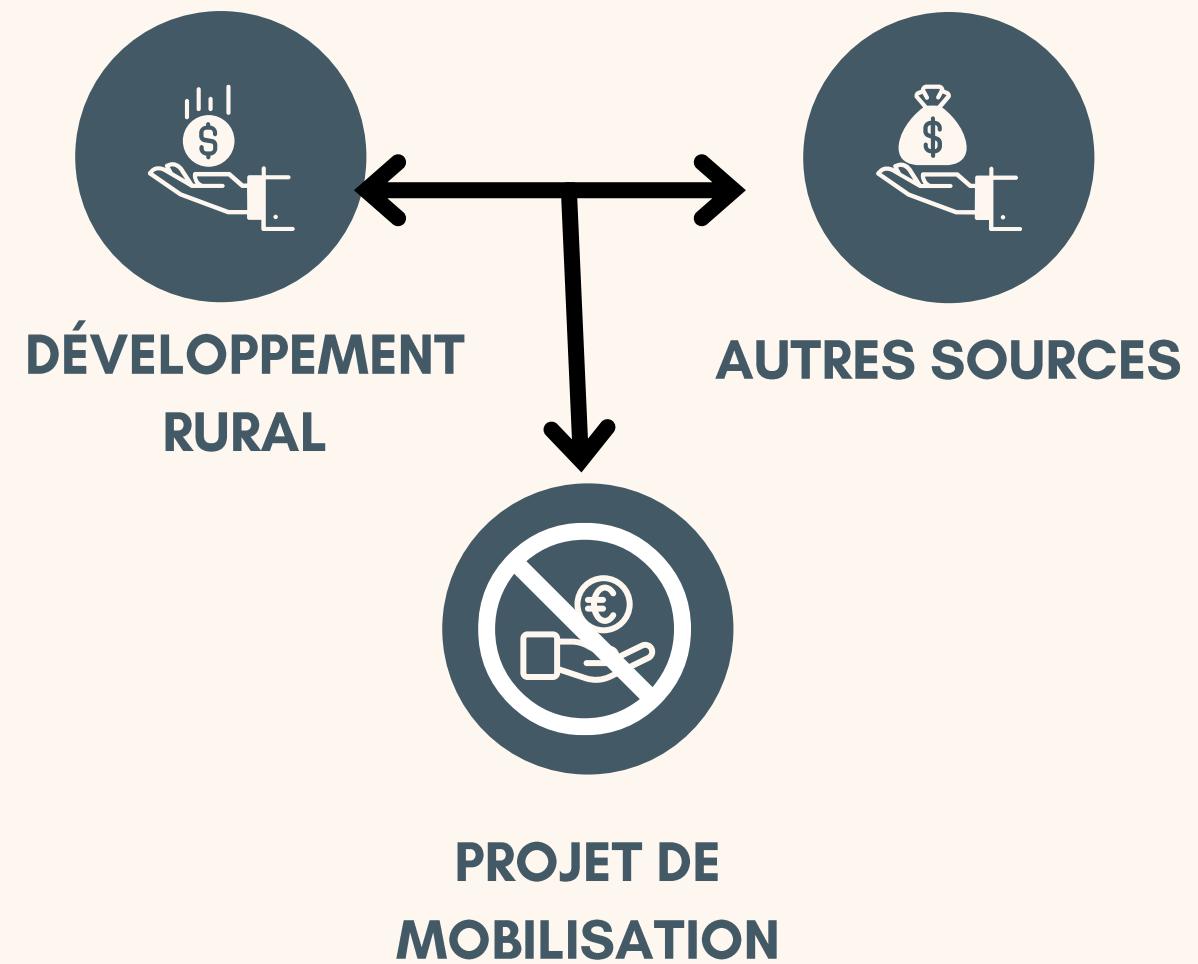


La CLDR approuve-t-  
elle l'avant-projet de  
PCDR ?

## En règle générale

**Pour enclencher un projet du PCDR on tient compte de:**

Sources de financement ?



Programme de travail annuel

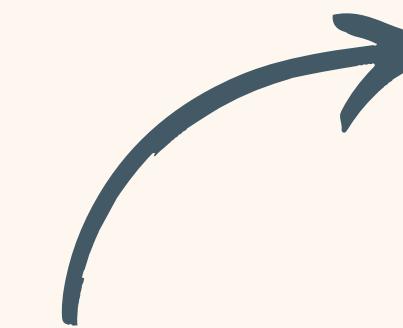
Chaque début d'année, définition du programme de travail avec le Collège et la CLDR:

- Nouveaux projets à enclencher (+ voies de financement)
- Suivi des projets déjà enclenchés
- Dossiers de demande de conventions et actualisation des fiches

## Le Premier Projet

Doit être...

- Du lot 1
- Eligible en Développement rural
- « Prêt à démarrer »  
(pas de contrainte bloquante)
- Mobilisant pour la CLDR
- Porté par la Commune



**Article 2 :** Les taux et plafonds de subventionnement des projets à inscrire en convention faisabilité et exécution sont modulés en fonction du type de projet à conventionner, tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

	Type de projet à conventionner	Taux de subvention	Assiette de subvention maximum	Plafond de subvention
1	Bâtiments de services Mobilité douce	80 %	850.000 €	680.000 €
2	Espaces publics dédiés à la convivialité Espaces partagés	80 %	500.000 €	400.000 €
3	Espaces publics dédiés à la biodiversité et à la protection de l'environnement	80 %	500.000 €	400.000 €
4	Logement Energie Atelier rural - Economie	60%	850.000 €	510.000 €
5	Projets communaux d'aménagement d'espaces publics autre que ceux des type 2 et 3	60%	500.000 €	300.000 €
6	Acquisition de terrain bâti	60%	500.000 €	300.000 €
7	Acquisition de terrain nu	60%	250.000 €	150.000 €
8	Prestations en termes de recherche, de stratégie et de prospective relative au milieu rural Prestations relatives à la conception et à la création d'outils de promotion du milieu rural	80 %	250.000 €	200.000 €

## Le Premier Projet

### Quels sont les projets du lot 1 éligibles en DR?

LOT 1		
✗	1.1	Renforcer le maillage vert en végétalisant les espaces privés
✗	1.2	Créer des évènements permettant des échanges entre agriculteurs et habitants
✗	1.3	Mettre en place des Pédibus et des Vélo-bus pour rejoindre les écoles
😊	1.4	Aménager une liaison de mobilité active entre le RAVeL de Ligny et le RAVeL de Fleurus
✗	1.5	Valoriser un itinéraire de promenade autour de la Goffe et des Trois Viviers
😊	1.6	Aménager la Ferme d'En-Bas en une maison rurale
😊	1.7	Créer une Maison de Village à Tongrinne
😊	1.8	Aménager la place de Boignée
✗	1.9	Aménager une liaison sécurisée pour la mobilité active entre Tongrinne et Boignée
😊	1.10	Aménager le cœur de village de Ligny
😊	1.11	Implanter une infrastructure modulaire dédiée aux activités de la jeunesse sombreffoise au cœur d'un espace vert ouvert à tous

## 1. FICHE-PROJET

- Préalable : PCDR approuvé
- Fiche à actualiser
- Réunion avec les habitants (si besoin)



Avis de la CLDR (PV)

- Délibé de Collège qui sollicite une convention

## Demande de subside

- Réunion de négociation
- Rapport du SPW - DR
- Approbation de la convention-faisabilité au Conseil communal
- Avis de l'Inspection des Finances
- Signature de la convention faisabilité et notification par la Ministre qui examine le 1/3 ou 1/9



## 2. CONVENTION-FAISABILITÉ (provision 20.000€)

### Avant-projet

- Approbation des conditions de marché auteur de projet par le Conseil communal
- Désignation de l'architecte par le Collège
- Réalisation des plans et budget



- Présentation de l'avant-projet



Avis par la CLDR

- Approbation par le Collège
- Comité d'accompagnement
- Approbation par le SPW - DR

La commune reçoit l'accord

### Projet définitif

- Demande du permis d'urbanisme ou autre autorisation
- Réalisation du projet (plan, cahier de charges, métrés...)



Information à la CLDR

si modification de l'avant-projet

- Approbation par le Collège

Examen du dossier par le SPW-DR qui rédige le projet de Conv.-réal.

- Approbation du projet définitif et du projet de convention réalisation par le Conseil et envoi au DR

Approbation par le SPW - DR

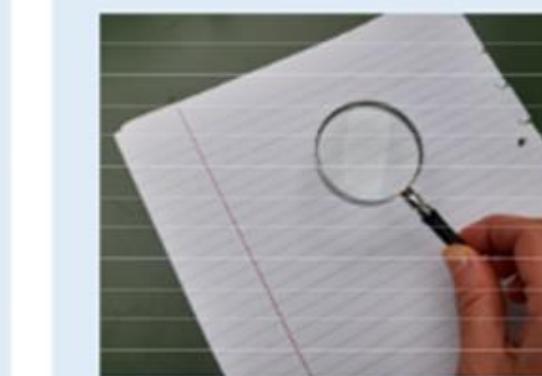
- Signature de la Convention-réalisation par Ministre

Délai ! Cette convention-réalisation est valable 12 mois

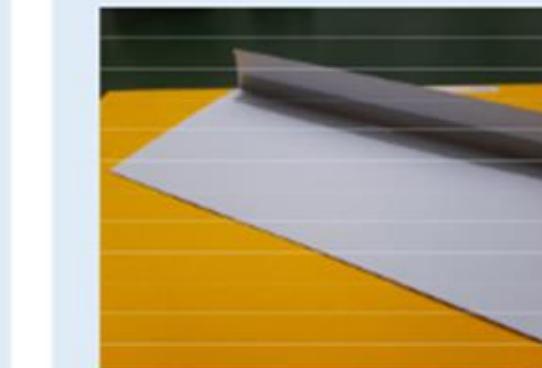
## 3. CONVENTION-RÉALISATION

### Adjudication travaux

- Appel d'offres
- Ouverture des soumissions et désignation de l'adjudicataire des travaux par le Collège



- Examen du dossier d'attribution du marché par le SPW
- Dès le feu vert du SPW, notification à l'entreprise par la commune



### Travaux

- Notification à l'entreprise et ordre de débuter les travaux
- Réalisation des travaux



- Fin des travaux puis réception provisoire



PROJET ACTIF

## 4. Prochaines étapes

### Processus d'approbation du PCDR



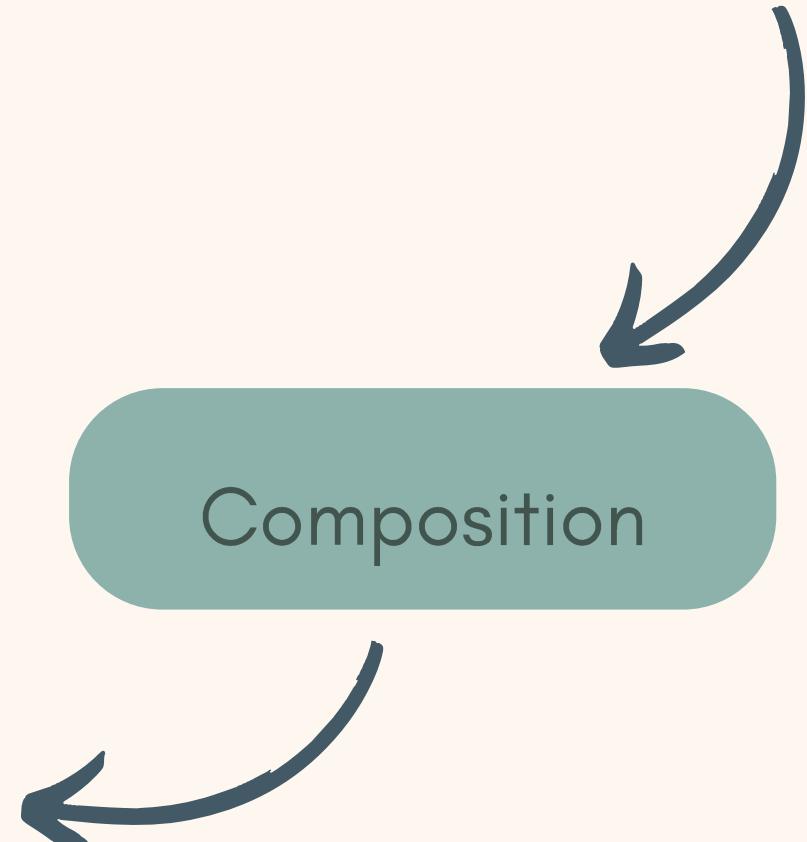
# Pôle d'Aménagement du Territoire



**Groupe d'experts qui remet des avis et recommandations notamment dans le cadre du PCDR selon l'arrêté Ministériel relatif au PCDR**

- SPW = Service central et extérieur du Développement Rural
- Partenaires sociaux = représentants des organisations syndicales et patronales
- Pouvoirs locaux = les communes représentées par UVCW
- Organisations environnementales = Natagora / IEW...
- Représentant(s) du secteur du logement (sociétés de Logements Publics)
- Association d'architectes
- Développement urbain = centre de recherche universitaire
- Fondation Rurale de Wallonie (Direction)
- Secrétaire du PAT

Composition



## 5. Défense du projet de PCDR au PAT

# Pôle d'Aménagement du Territoire

Rôle?

**Evaluer les PCDR et remettre son avis au Gouvernement wallon**

Le diagnostic est-il bien posé ?

La participation a-t-elle été réelle ?

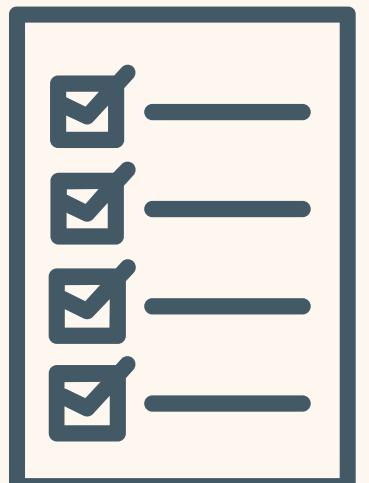
Le PCDR apporte-t-il une vision globale tout en étant spécifique au territoire ?

Les différentes parties du PCDR sont-elles cohérentes ?

La programmation est-elle réaliste ?

La durée de validité du PCDR de 10 ans est-elle justifiée ?

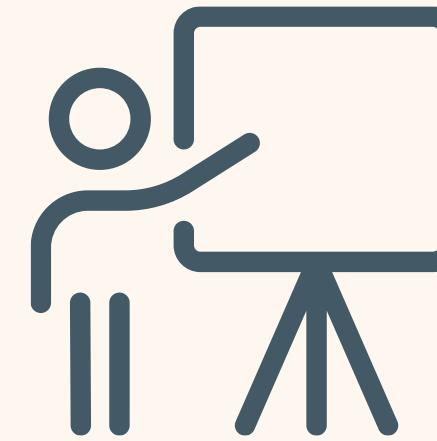
Le PCDR s'appuie-t-il sur les structures et dynamiques déjà en place ?



## 5. Défense du projet de PCDR au PAT

# Pôle d'Aménagement du Territoire

Déroulement



Présentation  
(réunion de préparation à prévoir)



Questions - réponses



Composition de la  
déléguation

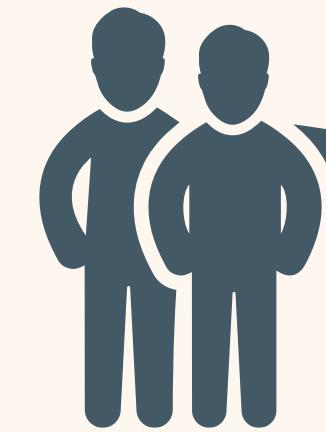
- La Commune - Agent relais DR (P. LAMBORAY et/ou S. ORRU)
- La Présidente de la CLDR (J. TESSIER)
- L'Auteur : AGORA
- Un représentant de la FRW (J. APERS)
- **Un ou deux membres représentant  
de la CLDR (à désigner)**

## 5. Défense du projet de PCDR au PAT

# Pôle d'Aménagement du Territoire

Mandat

Désignation de 2 représentant(s) maximum de la CLDR  
(hors quart communal)  
Vous souhaitez rejoindre la délégation ? Manifestez-vous ou écrivez-nous !



- Être disponible une **matinée/après-midi** en semaine pour la défense devant le PAT, +/- **en novembre**
- Être disponible pour une **soirée de préparation**
- Le jour de la défense : expliquer en 5min son **ressenti vis-à-vis du processus participatif / élaboration**

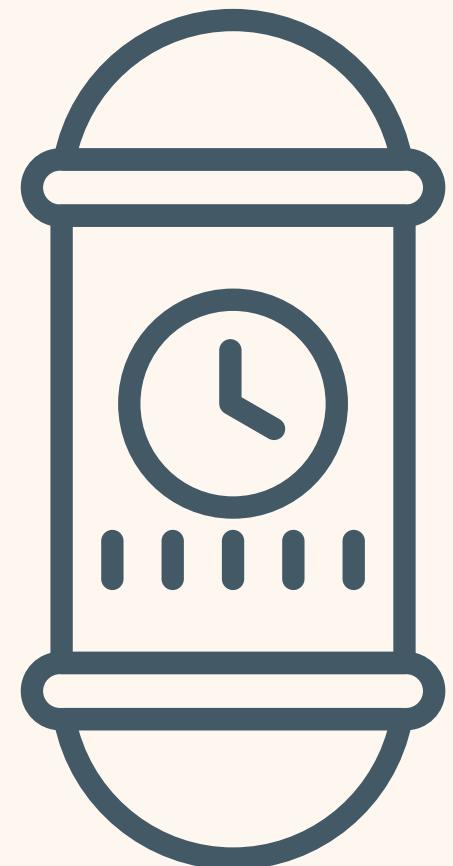
Profil/Critères

- **Motivation et participation régulière** aux réunions de CLDR
- **Aisance à l'oral**
- Structuré et **sens de la synthèse**
- **Communication positive**

## 6. La Capsule temporelle

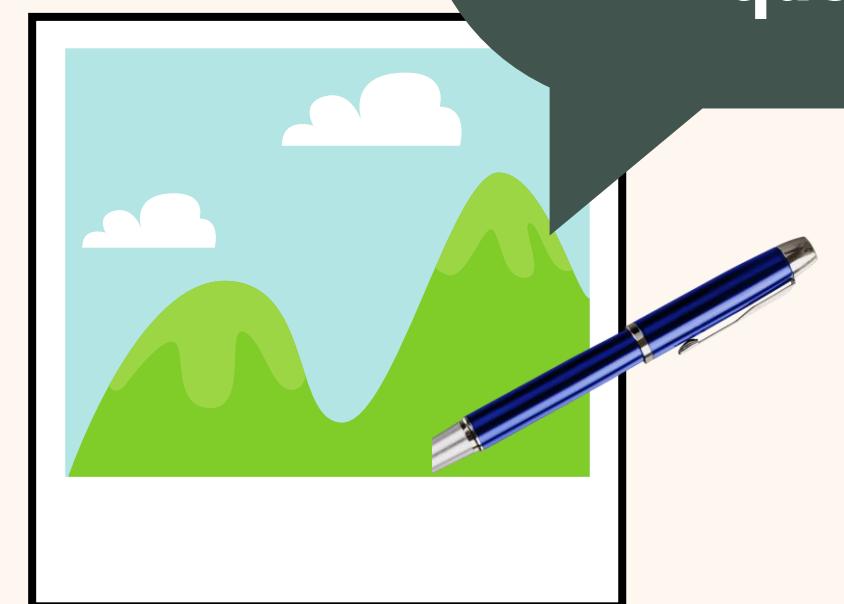
### Qui se souvient de...

**Dans 10 ans, lors de l'évaluation du PCDR, on ouvrira cette capsule temporelle...**



Des photos  
d'"espoirs"

**à la fin des 10 ans du  
PCDR j'ai bon espoir  
que...**



Merci pour votre  
participation et votre bonne  
humeur tout au long de cette  
élaboration





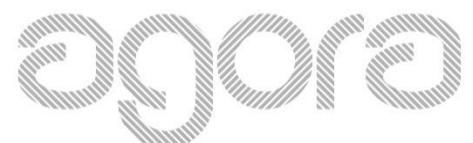
# Sombrefe



## Programme Communal de Développement Rural

*Partie 7 : Synthèse du PCDR*

Septembre 2025

The logo for agora, featuring the word "agora" in a lowercase, bold, sans-serif font. The letters are filled with a diagonal hatching pattern, giving them a textured, striped appearance.

**Avenue Van Volxem, 79  
1190 Forest**

Tél : +32 2 779 13 55  
Email : [agora@agora-urba.be](mailto:agora@agora-urba.be)  
[www.agora-urba.eu](http://www.agora-urba.eu)

## Table des matières

<b>1 Partie 1 : Analyse socio-économique .....</b>	<b>5</b>
<b>1.1 Dimension physique .....</b>	<b>5</b>
1.1.1 Occupation et affectation du sol.....	5
1.1.2 Milieu physique et ressources.....	5
1.1.3 Milieu naturel .....	7
1.1.4 Paysage et cadre de vie .....	8
1.1.5 Structure bâtie et patrimoine.....	9
<b>1.2 Dimension humaine .....</b>	<b>11</b>
1.2.1 Démographie .....	11
1.2.2 Ménages et logements .....	12
1.2.3 Services et équipements .....	12
<b>1.3 Dimension sociale.....</b>	<b>13</b>
<b>1.4 Dimension économique .....</b>	<b>14</b>
1.4.1 Emploi et activité économique .....	14
1.4.2 Agriculture .....	14
1.4.3 Tourisme.....	14
<b>1.5 Dimension mobilité .....</b>	<b>15</b>
1.5.1 Réseau routier .....	15
1.5.2 Transports en commun.....	15
1.5.3 Modes actifs.....	15
1.5.4 Services mobilité.....	15
<b>1.6 Dimension de la gestion publique du territoire communal .....</b>	<b>16</b>
<b>1.7 Dimension des équipements techniques .....</b>	<b>16</b>
1.7.1 Energie .....	16
1.7.2 Eau et assainissement.....	16
1.7.3 Télécommunication.....	17
1.7.4 Gestion des déchets .....	17
<b>2 Partie 2 : Participation citoyenne .....</b>	<b>19</b>
<b>3 Partie 3 : Diagnostic partagé .....</b>	<b>21</b>
<b>3.1 Dimension physique .....</b>	<b>21</b>
3.1.1 Ressources naturelles et risques liés au cadre naturel.....	21
3.1.2 Pression foncière et urbanisation.....	21
3.1.3 Enjeux énergétiques et mobilités .....	21
<b>3.2 Dimension culturelle.....</b>	<b>22</b>
<b>3.3 Dimension humaine et sociale .....</b>	<b>22</b>
<b>3.4 Dimension économique .....</b>	<b>23</b>
3.4.1 Contexte général .....	23
3.4.2 Tissu économique local .....	23
3.4.3 Tourisme.....	24
<b>3.5 Gestion publique du territoire .....</b>	<b>24</b>

3.6 Communication et participation .....	24
<b>4 Partie 4 : Stratégie de développement.....</b>	<b>27</b>
4.1 Défi 1 : Environnement et cadre de vie.....	27
4.1.1 Contexte .....	27
4.1.2 Objectifs.....	27
4.2 Défi 2 : Cohésion sociale .....	27
4.2.1 Contexte .....	27
4.2.2 Objectifs.....	28
4.3 Mobilité.....	28
4.3.1 Contexte .....	28
4.3.2 Objectifs.....	28
4.4 Economie locale.....	29
4.4.1 Contexte .....	29
4.4.2 Objectifs.....	29
4.5 Energie .....	29
4.5.1 Contexte .....	29
4.5.2 Objectifs.....	29
4.6 Synthèse illustrée .....	31
<b>5 Partie 5 : Fiches-Projets.....</b>	<b>33</b>
5.1 Lot 0.....	33
5.2 Lot 1.....	33
5.3 Lot 2.....	34
5.4 Lot 3.....	34

# 1 PARTIE 1 : ANALYSE SOCIO-ÉCONOMIQUE

---

## 1.1 Dimension physique

### 1.1.1 Occupation et affectation du sol

La commune de Sombreffe se distingue par son fort caractère rural, avec 84 % de son territoire qui est non-artificialisé et occupé par de grandes plaines agricoles. Cette caractéristique en fait une commune avec un cadre de vie attractif pour ses habitants. Le manque de zones boisées et l'urbanisation progressive de son sol peuvent toutefois constituer des menaces pour le maintien de son identité villageoise, contrebalancé par le Plan de Secteur qui fixe la limite de surface urbanisable à 17% de son territoire.

Le potentiel foncier est notable, comprenant 135 hectares de réserves foncières (en 2021) dont une petite partie détenue par des acteurs publics. Deux ZACC (zones d'aménagements communales concertées) sont présentes au niveau de Sombreffe mais restent à ce jour non-bâties. De part sa localisation, au carrefour de trois Provinces belges et située à proximité de pôle d'emplois, la commune de Sombreffe est soumise à une forte pression foncière.

### 1.1.2 Milieu physique et ressources

#### 1.1.2.1 *Relief et pentes*

Sombreffe se situe au cœur du plateau brabançon, région apparentée à la Hesbaye. Le relief peu accusé présente une topographie aisément perceptible. Les vallées de la Ligne au sud et du ruisseau de la Houssière au nord ont faiblement marqué le relief communal.

Le nord et le sud culminent à des hauteurs similaires (140-150 m), séparés par une crête d'est en ouest atteignant 165-174 m d'altitude. Le point culminant atteint 175 mètres au Nord du hameau de La Ronce, le point le plus bas se situant à 123 mètres sur la Ligne près de Balâtre.

Les villages se localisent historiquement en site de vallée, principalement à proximité de la Ligne ou sur le petit plateau entre la Ligne et la Sombre. Le plateau nord se caractérise par un nombre limité de constructions.

#### 1.1.2.2 *Sous-sols et ressources*

Le sous-sol appartient au Massif du Brabant (nord) et au parautochtone de Namur (sud). Le nord présente exclusivement des grès tandis que le sud possède un sous-sol plus diversifié : grès, schistes et calcaires. Les fonds de vallées et plateaux sont recouverts de loess permettant le développement de sols fertiles.

Plusieurs mines de fer ont été exploitées entre Boignée et Ligny, et Ligny a été un lieu d'exploitation du plomb. L'ancienne carrière de Ligny a été reconvertis en étang de pêche.

La commune présente plusieurs contraintes géologiques :

- Risques sismiques : Sombreffe est en zone sismique 4 (sur 4), défini selon l'accélération maximale au sol qui a une probabilité d'être atteint sur une période de 475 ans.
- Contraintes karstiques : une faille d'orientation NO-NNE traverse presque entièrement la commune au niveau de Ligny et séparant Tongrinne et Boignée.
- Radon : La commune est classée en classe 0, soit moins d'1% des maisons au-dessous du niveau de référence)

- Mines : Il est recensé 10 anciens puits de mines et 15 anciennes minières de fer sur le territoire.

### 1.1.2.3 *Les sols*

Trois types de sols caractérisent Sombreffre : sols limoneux à drainage naturel assez pauvre à très pauvre (cours d'eau), sols limoneux à drainage naturel favorable (plateaux), et sols de transition à drainage modéré à imparfait. Ponctuellement, des sols limono-caillouteux à charge calcaire ou schisteuse sont présents dans le sud. Les sols à drainage favorable sont particulièrement favorables à l'agriculture, expliquant la part importante des terres agricoles.

Concernant les sols pollués, une vingtaine de parcelles sont inventoriées comme potentiellement polluées, principalement au nord-est de Sombreffre et au sud de Ligny.

### 1.1.2.4 *Hydrographie*

Le nord de la commune appartient au bassin hydrographique de l'Escaut (bassin versant de la Dyle) tandis que le sud se trouve dans le bassin de la Meuse (sous-bassin de la Sambre).

Le cours d'eau principal est la Ligne, s'écoulant d'ouest en est dans le sud du territoire, traversant Boignée, Tongrinne et Ligny. La Sombre traverse l'entité de Sombreffre, rejointe par le Ruisseau de Linwez. Au nord, trois cours d'eau de 3ème catégorie (Houssière, Ardenelle, Ry du Grand Pré) s'écoulent vers l'Orne.

### 1.1.2.5 *Qualité des eaux*

Les eaux de surface appartiennent à deux masses d'eau reprises dans des zones vulnérables aux nitrates :

- Masse SA21R (bassin Meuse) : qualité mauvaise due aux nitrates, phosphore et mercure
- Masse DG01R (bassin Escaut) : qualité moyenne due au mercure

Les habitations sont majoritairement reliées au réseau d'égouttage, les eaux étant traitées dans deux stations d'épuration : "Saint-Martin" (10.000 EH) à Jemeppe-sur-Sambre et "Fleurus" (7.000 EH) à Fleurus.

Trois masses d'eau souterraines sont présentes à Sombreffre, avec une qualité d'eau variable :

- WE160 : état médiocre (2005)
- RWE051 : état moyen avec nitrates et pesticides (2006)
- RWM011 : état mauvais due aux pesticides (2013)

Un total de 22 captages existe sur le territoire, principalement pour l'élevage et l'agriculture, sans zone de protection spécifique.

### 1.1.2.6 *Atteintes au cours d'eau*

La commune participe au Contrat de rivière Sambre & Affluents. L'inventaire 2018/2019 révèle plusieurs atteintes : érosion des berges (plus courante), rejets d'eau usée (concentrés à Ligny), entraves à la circulation des poissons, présence de plantes invasives et de dépôts de déchets sauvages.

### **1.1.2.7 Risques liés au réseau hydrographique**

#### **Risque de ruissellement**

Le sud de la commune est particulièrement susceptible d'être touché par des ruissellements concentrés. Ligny et Boignée présentent des risques élevés avec des coulées boueuses potentielles. Les inondations de l'été 2021 ont confirmé ces vulnérabilités, touchant notamment la rue de la Tombe à Ligny et la rue des Pages à Boignée.

#### **Aléa d'inondation par débordement**

Les aléas d'inondation élevé et moyen sont localisés le long de la Ligne à Tongrinne et Boignée, ainsi que très localement le long de la Sombre au nord de Sombreffre. Les inondations de 2021 ont particulièrement touché les rues Pichelin et Plennevaux à Tongrinne.

#### **Zones inondables**

Selon les scénarios de zones inondables (au nombre de 4 suivant la période de retour) modélisés, l'ampleur des inondations est plus ou moins importante. Pour une période de retour de 100 ans, l'ensemble des berges du réseau hydrographique est concerné par des zones inondables, les habitants de Tongrinne étant les plus touchés, peu importe les scénarios.

Pour faire face, la commune dispose de 3 bassins d'orage (Boignée, Pont-Piraux à Ligny, Vivier Anon à Sombreffre) et de pâtures jouant un rôle de zones d'immersion naturelle.

### **1.1.3 Milieu naturel**

#### **1.1.3.1 Zones d'intérêt**

La commune ne possède aucun site Natura 2000, réserve naturelle, zone humide d'intérêt biologique (ZHIB) ou cavité souterraine d'intérêt scientifique (CSIS). Elle compte environ 90 arbres ou alignements remarquables et 40 haies remarquables.

Un projet de reconnaissance du site des Trois Viviers comme réserve naturelle est en cours avec NATAGORA qui en serait le gestionnaire.

La commune regroupe aussi 3 SGIB (sites de grand intérêt biologique), qui n'ont pas de valeur réglementaire (pas de statut de protection) mais qui témoignent d'un intérêt pour certaines zones, d'un point de vue de la biodiversité. Ces sites sont :

- La carrière Vivaqua de Ligny (SGIB 901) : ancienne carrière de calcaire avec flore calcicole rare, mollusques, écrevisses et avifaune.
- Le marais du Ruisseau de la Houssière (SGIB 1892) : zone marécageuse avec cariçaie et végétation typique des milieux humides.
- Le ruisseau du Linwé (SGIB 2680) : prairies humides près de la source accueillant des espèces menacées

Ces SGIB représentent 29,71 hectares, soit moins d'1% du territoire communal.

### **1.1.3.2 Caractéristiques de la structure écologique**

Le territoire communal, essentiellement agricole, accueille moins de 30% de surfaces dédiées à la nature. Les sols marginaux en fond de vallée représentent 249,35 hectares (7% du territoire) et présentent un intérêt biologique potentiel.

Le réseau écologique de la commune est constitué d'éléments ponctuels et de zones plus étendues. Ainsi, les éléments surfaciques d'intérêt représentent 22% de la superficie communale, constitués majoritairement de prairies permanentes. Les zones centrales, regroupant une biodiversité d'intérêt représentent moins d'1% du territoire (4% du réseau écologique), sont relativement bien distribuées.

Le nord de la commune est moins pourvu d'éléments participant au réseau écologique. La connexion avec les communes voisines est possible via la carrière Vivaqua (Fleurus), les zones partagées avec Gembloux et les berges de la Ligne.

Si le réseau écologique est pauvre, le maillage présente un potentiel intéressant composé d'une multitude de milieux différents offrant un potentiel à valoriser.

### **1.1.3.3 Sensibilités et programmes environnementaux**

La commune accorde une attention particulière à son environnement et participe à plusieurs programmes :

- Gestion différenciée : Pratique du "zéro phyto" depuis 2004 sur les espaces publics
- Semaine de l'Arbre : Distribution d'arbres fruitiers depuis 2016, plantations et sensibilisation
- Plan Maya : Participation depuis 2011 avec plantations mellifères, hôtels à insectes, végétalisation des cimetières
- Cimetière Nature : Tous les cimetières labellisés niveau 2 (1,78 hectares)
- Convention Bords de route : Fauchage tardif depuis 2005
- Contrat de Rivière Sambre & Affluents
- Projet "Yes, we plant" : 1.134 plants à Vivier Anon (800 m de haies)

Les écoles communales ont mis en place des projets de sensibilisation : potagers, composts, "Green Deal cantines durables".

### **1.1.3.4 Activité humaine et environnement**

La qualité de l'air peut être qualifiée de bonne à très bonne selon les extrapolations de CELINE. Cependant, le territoire compte 4 sites "SEVESO" au nord (1 seuil haut, 3 seuils bas) liés au stockage de substances dangereuses, et 1 établissement IED/IPPC (All Clean Environnement) pour le stockage de déchets dangereux.

## **1.1.4 Paysage et cadre de vie**

### **1.1.4.1 Caractéristiques du paysage**

La commune de Sombreffre s'inscrit dans l'ensemble paysager des plateaux brabançons et hesbignons, caractérisé par de vastes étendues cultivées situées à une altitude moyenne de 100 à 150 mètres au nord de la Sambre et de la Meuse. Cette dominance agricole résulte des dépôts de loess apportés par les vents durant la dernière glaciation, créant des sols aux aptitudes agronomiques excellentes.

Le territoire présente un paysage d'openfield ponctué par quelques vallées creusées par les rivières, notamment la Ligne au sud et le ruisseau de la Houssière au nord. L'habitat se concentre généralement

en bas de versant, entouré de prairies, tandis que les surfaces boisées, composées principalement de feuillus, occupent les versants des vallées.

### **Relief et occupation du sol**

Le paysage est caractérisé par de vastes plateaux cultivés entaillés par un réseau hydrographique. Les cultures évoluent selon les saisons, créant une variation paysagère marquée par l'affectation des parcelles et les récoltes. Les vallées résultent de l'érosion des cours d'eau et présentent un relief relativement calme. La végétation arborée souligne la présence des sols humides et des cours d'eau, créant des éléments qui rompent la monotonie des grandes étendues de labours.

### **Bâti et infrastructures**

L'habitat se groupe en villages implantés dans les vallées selon un bâti lâche et étiré suivant l'axe des rues principales. Les distances entre villages sont généralement réduites. L'habitat originel rural coexiste avec un habitat mixte rural/ouvrier à Boignée et Ligny, lié aux activités d'extraction de pierre et à la création des lignes de chemin de fer.

Les villages subissent une pression résidentielle importante, mais la fonction agricole demeure présente avec des fermes en activité dans ou en périphérie des villages, souvent englobées dans l'habitat pavillonnaire.

La commune, majoritairement rurale, accueille au sud une zone d'activité économique industrielle datant des années 1970, dont l'impact paysager négatif est visible depuis la N98 et l'E42. Cette zone a bénéficié d'un subside d'un million d'euros pour améliorer son intégration paysagère. Les autres activités tertiaires se concentrent le long des axes N29 et N93.

Le territoire est traversé par des infrastructures importantes : l'autoroute E42 au sud avec sa sortie n°14, et quatre routes régionales (N29, N93, N98, N273) générant un trafic conséquent. Ces infrastructures s'intègrent relativement bien au paysage grâce aux alignements d'arbres, mais créent des coupures urbaines dans les villages.

Le paysage est également marqué par des infrastructures énergétiques : un parc éolien partagé avec Gembloux, des lignes haute tension et deux antennes GSM.

#### **1.1.4.2 Péri mètres d'intérêt paysager et points de vue**

La commune de Sombreffre regroupe différents périmètres d'intérêts paysager couvrant le château de Sombreffre, Tongrenelle et la vallée de la Ligne, ainsi que de des points de vue et lignes de vue remarquables. La commune compte également 10 points de vue et 5 lignes de vue d'intérêt communal.

Ces périmètres, points et lignes de vue ne sont pas reconnus au Plan de Secteur et peuvent donc être menacés dans le cadre d'une urbanisation irréfléchie.

### **1.1.5 Structure bâtie et patrimoine**

#### **1.1.5.1 Evolution historique de la structure de l'Entité**

L'entité s'implante sur les grands plateaux limoneux, avec les noyaux villageois concentrés dans les vallées de la Ligne et des ruisseaux de la Sombre et du Linwez. Au XVIII<sup>e</sup> siècle, le bâti ouvert forme

de multiples noyaux et hameaux, les vallées boisées concentrent l'habitat tandis que les plateaux sont voués aux cultures.

Le milieu du XIXe siècle marque un tournant avec l'arrivée du chemin de fer (ligne 147 Tamines-Landen), entraînant une nouvelle structuration autour de la chaussée de Nivelles-Namur et de la chaussée de Charleroi-Gembloux. Les années 1960 voient la réalisation de l'autoroute, favorisant le développement résidentiel.

Les années 1990 et le début du XXIe siècle sont marqués par le développement pavillonnaire important, notamment à Tongrinne et Ligny, ainsi que la création de lotissements. En 2003, un parc éolien de quatre éoliennes est installé, complété de deux supplémentaires en 2006.

#### **1.1.5.2 Développement local et typologie du bâti**

Sombreffre est une commune semi-rurale (densité > 200 hab./km<sup>2</sup> mais superficie artificialisée < 20%), avec des nuances selon les villages : Sombreffre et Ligny semi-rurales, Boignée et Tongrinne plus rurales.

##### **Sombreffre**

Village le plus étendu, développé le long des chaussées de Nivelles-Namur et autour du château. Le nord présente un bâti rural en ordre ouvert ou semi-fermé avec des cheminements sinueux, tandis que le sud montre une trame plus large et régulière avec une typologie plus fermée de caractère fin XIXe-début XXe siècle.

##### **Ligny**

Village structuré autour d'une trame orthogonale et de la Ligne. Marqué par l'histoire industrielle (extraction, S.A. des Carrières de Ligny), il présente une extension considérable vers le nord et l'est avec des caractéristiques plus urbaines tout en conservant des traits ruraux. Typologie dominante en ordre fermé et semi-fermé.

##### **Tongrinne**

Divisé en deux noyaux (Tongrinne et Tongrenelle) implantés dans la vallée de la Ligne. Historiquement agricole malgré quelques activités extractives, c'est le village le plus marqué par le développement pavillonnaire récent, tout en conservant des espaces préservés avec un bâti de caractère rural.

##### **Boignée**

Village le plus préservé, avec un bâti rural aligné en ordre ouvert du XIXe siècle. Structure articulée autour de l'église Saint-Lambert, avec extension vers l'ouest durant la seconde moitié du XIXe siècle. Relief marqué caractérisé par des murs de retenue maçonnés.

#### **1.1.5.3 Projet de développement urbanistique**

Une étude lancée en 2008 aboutit à une programmation de développement à Sombreffre, identifiant 4 ensembles majeurs visant 9 objectifs : affirmer la centralité communale, préserver le caractère rural, consolider la mixité et structure multipolaire, compléter la trame villageoise, renforcer le réseau d'espaces publics, encourager la mobilité douce, renforcer le maillage vert, développer le caractère durable, tenir compte des contraintes techniques.

#### 1.1.5.4 Espaces structurants et cœurs de village

L'analyse détaille sept espaces publics majeurs :

- Place du Jeu de Balle (Boignée) : espace pauvre en aménagements mais souple pour les événements sportifs
- Place de Flavigny (Tongrinne) : espace soigné avec équilibre minéral/végétal et mobilier cohérent
- Place Baudouin (Sombreffe) : ancien parvis de gare, accueille le marché hebdomadaire
- Place de Mont (Sombreffe) : centre du noyau villageois sud, cadre bâti préservé
- Place du Stain (Sombreffe) : réaménagée dans le cadre du premier PCDR
- Croisement chaussée de Chastre avec la chaussée de Nivelles (Sombreffe) : espace essentiellement destiné au stationnement
- Intersection N29-N93 ou « Carrefour du Docq » (Sombreffe) : nœud de mobilité adapté à l'automobile mais peu accueillant pour piétons/cyclistes
- La place de Ligny (Ligny) : constitue le cœur du village s'organisant comme une rue malgré son titre de place.
- La rue du Sud (Ligny) : place composée d'un nœud multimodal (RAVeL, route régionale, arrêt de bus et stationnement).

#### 1.1.5.5 Patrimoine

La commune dispose d'un patrimoine bâti composé de fermes et d'édifices religieux. L'inventaire recense 60 biens, dont 6 classés : château de Sombreffe, chapelle Notre-Dame de Walcourt, cure et église NotreDame de Tongrinne, Ferme d'En Haut à Ligny, façades de l'ancienne ferme Frennet.

Le patrimoine naturel comprend des arbres et haies remarquables ainsi que le site des 3 Viviers. Le patrimoine immatériel lié à la bataille de Ligny et au folklore local complète cet ensemble.

## 1.2 Dimension humaine

### 1.2.1 Démographie

La commune affiche une attractivité notable grâce à son taux d'accroissement démographique le plus élevé en Wallonie et à un solde migratoire très positif, renforcé par sa situation géographique avantageuse qui séduit de nouveaux ménages. Cette dynamique est complétée par une structure par âge favorable, avec une forte représentation des moins de 20 ans et des 40-60 ans, rendant Sombreffe plus jeune que la moyenne régionale, soutenue par des politiques visant l'accessibilité au logement, à l'emploi et aux loisirs.

Toutefois, ces atouts sont contrebalancés par plusieurs défis : l'expansion démographique s'accompagne d'un étalement urbain dans les zones rurales et d'une hausse des prix de l'immobilier qui pousse certains jeunes ménages à s'exiler, tandis que le vieillissement progressif de la population menace l'équilibre démographique à moyen terme. Par ailleurs, bien que la proximité stratégique avec le Brabant wallon et Namur constitue un avantage en termes d'attractivité, la commune montre une dépendance croissante aux migrations, accentuée par une diminution du solde naturel, et doit faire face à la pression immobilière résultant de cette attractivité.

Enfin, la concentration de la population dans les villages de Ligny et de Sombreffe représente un point fort, alors que le village de Boignée, moins attractif en raison de difficultés d'accessibilité aux transports, services et loisirs, demeure un point faible, malgré un potentiel foncier prometteur qui se heurte à la menace du phénomène de « cité-dortoir ».

## 1.2.2 Ménages et logements

La commune bénéficie d'une moyenne de personnes par ménage supérieure aux moyennes régionales et provinciales, ce qui témoigne d'une vitalité familiale. Cette situation ouvre la voie à une diversification des types de ménages et donc à l'adaptation de la typologie des logements pour mieux répondre à leurs besoins. En revanche, le parc actuel ne propose pas suffisamment d'habitat adapté à ces nouvelles configurations familiales, ce qui expose la commune au risque de voir certains ménages partir s'ils ne trouvent pas d'offre pertinente.

L'importance de maisons à quatre façades et de bâtiments antérieurs à 1900 confère un charme certain à l'habitat, renforcé par la perspective de projets de construction qui viendraient diversifier le parc bâti et par la tendance à diviser les grands immeubles anciens trop gourmands en espace. Cependant, ce modèle de construction traditionnel consomme beaucoup d'espace et d'énergie, tandis que le bâti ancien requiert d'importants investissements pour être modernisé et adapté aux petits ménages ou aux personnes âgées. À cela s'ajoute la menace d'une urbanisation croissante qui grignote les espaces naturels et agricoles, ainsi que l'apparition de typologies d'immeubles à appartements en rupture avec le caractère existant.

Sur le plan foncier et immobilier, l'attractivité de la commune se confirme par des prix plus abordables que dans le Brabant wallon voisin, et la disponibilité foncière y est plus importante qu'ailleurs, offrant un potentiel de développement. Néanmoins, la hausse du foncier et de l'immobilier complique l'accès au logement pour les jeunes Sombreffois, fragilisant leur ancrage local. La pression foncière accrue risque dès lors d'empêcher ces ménages de rester dans leur commune d'origine.

Enfin, la politique communale s'est ouverte à de nouveaux modes de logement et une stratégie de logements publics ambitieuse (80 unités diversifiées prévues à l'horizon 2050 via le BEP) qui pourraient permettre d'approcher l'objectif régional des 10 % de parc public. Le parc actuel reste cependant très en deçà de cette cible, et l'absence de mesures complémentaires ferait peser la menace de ne pas satisfaire les exigences régionales.

## 1.2.3 Services et équipements

La commune bénéficie d'une offre dense d'écoles maternelles et primaires. Elle est également renforcée par la présence de la Maison de l'emploi (FOREM) à Gembloux, et pourrait encore accroître son attractivité grâce aux formations et études à distance numérique. En revanche, l'absence d'enseignement secondaire oblige à de longs trajets domicile école et Sombreffe ne fait pas partie des zones prioritaires pour la création de places dans le secondaire, ce qui complique l'accès.

Le taux d'accueil de la petite enfance y dépasse la moyenne wallonne, appuyé par deux implantations de l'ONE, mais l'arrêt de l'ASBL Bébébus (2022) constitue une faiblesse dans le domaine de la petite enfance, couplé à l'âge de certaines accueillantes. L'augmentation statistique prévue de la population risque de créer une insuffisance des structures d'accueil.

La diversité des activités et lieux destinés aux jeunes à Sombreffe et Ligny constitue un atout certain, et bien qu'aucune nouvelle initiative n'ait encore été mise en place pour enrichir cette offre, elle pourrait être valorisée par des partenariats avec les associations locales ; toutefois, l'état vieillissant de ces infrastructures menace la qualité et la pérennité des animations jeunesse.

L'ouverture de la commune aux besoins des seniors, matérialisée par la planification de futurs logements adaptés et la présence d'une maison de retraite avec ses animations dédiées, sera

nécessaire au vu de l'évolution démographique qui reste la principale menace pour l'équilibre de ces services.

Le nombre de médecins et spécialistes établis sur le territoire assure une prise en charge médicale de qualité. Cependant, l'absence de tout centre hospitalier intra communal et le vieillissement démographique font peser une forte menace de saturation des services existants.

Les activités culturelles, dynamiques et variées, sont bien relayées par le centre culturel, la maison multiservice de Ligny, la maison de village de Boignée et de nombreuses associations, avec un potentiel d'élargissement de la diffusion via tous les canaux de communication. On observe cependant une communication incomplète de l'information événementielle, ce qui limite l'accès du public et freine l'essor de ces initiatives.

L'existence d'un Plan de cohésion sociale témoigne de l'engagement communal en faveur du lien social et offre un cadre de développement d'actions adaptées aux besoins des habitants.

La grande diversité des offres sportives représente un atout majeur, appuyé par la politique régionale en faveur des infrastructures dédiées aux modes actifs, mais la concentration de ces équipements à l'ouest de la commune entrave l'équité d'accès, et le vieillissement des installations constitue une menace pour la pratique à long terme.

### 1.3 Dimension sociale

La commune jouit d'une excellente qualité de vie, notamment en termes de taux d'emploi, de pouvoir d'achat et d'accès aux soins. Ces caractéristiques renforcent son attractivité résidentielle et encouragent l'implantation de services complémentaires. A l'inverse, des scores médiocres en mobilité (accès et richesse du réseau en transport en commun) et en logement (prix des terrains et logement), calqués sur les moyennes provinciales et brabançonnes, fragilisent cet équilibre et risquent, à terme, de freiner l'accès équitable aux services essentiels.

La proportion élevée de personnes qualifiées constitue une vraie richesse, offrant l'opportunité de lancer des projets associatifs, culturels ou économiques capables d'exploiter ces compétences. Toutefois, l'absence d'emplois locaux et d'activités récréatives limite ce développement sur le territoire, la commune ne constituant pas un pôle d'emploi.

Le faible taux de chômage et la bonne accessibilité aux logements sociaux assurent une stabilité économique et sociale, ouvrant la voie à de nouveaux partenariats pour renforcer l'inclusion et la cohésion. Néanmoins, l'écart marqué entre les revenus, avec une polarisation grandissante entre les plus démunis et les plus aisés, fragilise le tissu social et risque d'accentuer le sentiment d'injustice et d'exclusion.

L'existence d'un Plan de Cohésion Sociale, renforcé par la stratégie de logements publics menée en collaboration avec le BEP, témoigne de l'engagement communal et offre l'occasion de consolider le lien social et de répondre aux besoins de tous. En outre, le vieillissement de la population pourrait à termes menacer la capacité d'adaptation de ces dispositifs et générer de nouveaux défis sociaux.

## 1.4 Dimension économique

### 1.4.1 Emploi et activité économique

La population active affiche un taux d'activité et d'emploi supérieurs aux moyennes provinciales et régionales, avec un chômage plus faible et en diminution depuis vingt ans ; cet avantage peut être renforcé par le recours aux pôles d'emploi voisins (Gembloux, Namur, Charleroi, etc.) pour diversifier les débouchés. En revanche, la commune n'étant pas un véritable bassin d'emploi, le faible ratio d'emplois intérieurs oblige de nombreux actifs à la mobilité, ce qui pèse sur la qualité de vie locale.

La part des 25-49 ans au chômage reste plus basse que dans les arrondissements voisins et la durée moyenne de chômage n'excède pas six mois, un atout qui facilite une remise rapide en emploi et la mise en place de dispositifs de formation ou de soutien adaptés. Cependant, les jeunes constituent la majorité des demandeurs d'emploi, et leur exode vers les centres urbains alentours menace de creuser un déficit démographique et de main d'œuvre.

Le nombre de salariés sombreffois est en hausse, notamment dans l'industrie et les services spécialisés, tandis que le développement économique des communes voisines offre un terreau favorable à l'extension de ces secteurs. La baisse des emplois dans le transport, le commerce et l'HORECA, ainsi que le faible nombre de salariés en agriculture, santé, enseignement ou administration, illustre une faiblesse qui accroît la dépendance de Sombreffe à l'égard des pôles d'emploi externes.

Le dynamisme entrepreneurial se manifeste par une hausse des indépendants, surtout dans les services, le commerce et les professions libérales, et un léger retour de l'agriculture. Néanmoins, la diminution d'entrepreneurs dans certains commerces et services nuit à cette vitalité, tandis que le renouvellement limité des exploitants agricoles et la concentration des fermes menacent la pérennité du secteur agricole.

Le tissu économique local s'enrichit d'un nombre croissant d'entreprises—majoritairement des TPE—et d'activités scientifiques et techniques, soutenu par six zones industrielles (au plan de secteur) et une zone économique mixte (au Plan de Secteur), ainsi qu'une bonne offre commerciale, relayée par l'application CAP Sombreffe. Cette configuration invite à développer des commerces et services adaptés à une clientèle résidentielle dans un environnement rural, d'autant que les parcs d'activités voisins restent sous-exploités. En contrepartie, l'absence de commerces de proximité dans certains villages comme Boignée et la concurrence des grandes surfaces accessibles en moins d'une heure en voiture fragilisent les activités locales.

### 1.4.2 Agriculture

Avec plus de 80 % du territoire consacré à l'agriculture, cette activité forge l'identité rurale de la commune. En revanche, la baisse du nombre d'exploitations, l'extension des superficies dédiées à la pomme de terre et aux cultures industrielles, ainsi que la part réduite (7 %) de fermes certifiées biologiques traduisent une fragilité du secteur, aggravée par la difficulté d'accès aux terres pour les jeunes sans héritage agricole. À cela s'ajoutent les risques environnementaux de l'agriculture intensive (pollution des nappes phréatiques, érosion des sols et perte de biodiversité).

### 1.4.3 Tourisme

La commune dispose d'un véritable moteur touristique grâce au Syndicat d'Initiatives reconnu et très dynamique, à la valorisation du site historique « Ligny 1815 » couronné de trois soleils, et à l'inventaire de soixante biens patrimoniaux, dont le château féodal de Sombreffe. Ces éléments sont tous reliés par un réseau de balades équipé d'une nouvelle signalétique. Ces atouts permettraient de développer le tourisme de journée axé sur la ruralité et l'agriculture, en tirant parti de la proximité des grands centres

urbains (Gembloux, Namur, Charleroi...) ainsi que les aménagements pour sécuriser les itinéraires piétons et cyclables.

A l'inverse, l'offre hôtelière et de restauration reste très limitée, de même que la diversité des prestations touristiques : ce déséquilibre risque de cantonner Sombreffe à une simple étape de passage, les visiteurs privilégiant des destinations mieux équipées et offrant davantage de services, ce qui pourrait freiner l'essor et la pérennité de son développement touristique.

## 1.5 Dimension mobilité

### 1.5.1 Réseau routier

L'accessibilité routière est un point fort de la commune, avec la proximité des autoroutes E411 et E42 et un maillage national (N29, N93) efficace. Cette configuration peut être complétée par le développement de mobilités alternatives à la voiture individuelle, comme le covoiturage ou des navettes locales.

A noter qu'en terme de points noirs, certaines voiries (dont le carrefour du « Docq ») se saturent aux heures de pointe causé par le trafic de transit empruntant les N29 et N93. Ces points noirs risquent de s'accentuer avec l'accroissement de la population et la pression des pôles économiques voisins.

### 1.5.2 Transports en commun

La desserte en transports en commun repose sur trois lignes de bus vers Gembloux, une ligne express Nivelles-Namur et un arrêt ferroviaire à Ligny, offrant une base solide pour renforcer l'intermodalité. En revanche, l'offre actuelle en bus reste essentiellement scolaire et la dépendance à la voiture individuelle demeure forte, freinant l'accès aux transports publics pour d'autres catégories d'usagers.

### 1.5.3 Modes actifs

Le réseau des modes actifs bénéficie d'un maillage de chemins agricoles, de venelles et de sentiers en cœur de village, enrichi par deux axes structurants régionaux : un itinéraire de randonnée et une ligne RAVeL, qui seront valorisés par la mise en place d'un réseau de points nœuds à l'horizon 2022. Toutefois, ce maillage reste inégal sur le territoire et les parkings vélo sont rares, ce qui expose les cyclistes et piétons à des conditions parfois dangereuses et limite le recours à ces modes doux.

### 1.5.4 Services mobilité

La présence d'un bureau Mobitwin et d'un service de taxi social (Mobicocial) constitue un atout pour diversifier l'offre de mobilité partagée, ouvrant la porte à l'implantation d'un système d'autopartage (type Cambio ou entre particuliers). L'absence de parkings dédiés au covoiturage représente cependant une faiblesse qui contraint encore de nombreux usagers à recourir à la voiture individuelle pour leurs trajets quotidiens.

## 1.6 Dimension de la gestion publique du territoire communal

La gestion publique du territoire de la commune repose sur une base solide grâce à la mise en place de plusieurs outils stratégiques comme l'Opération de Développement Rural (ODR), qui permet une approche transversale et opérationnelle.

L'expérience pilote du Plan Stratégique Transversal (PST), ainsi que l'élaboration en cours du Guide Communal d'Urbanisme (GCU) et du Schéma d'Orientation Local (SOL), témoignent de la volonté de planification cohérente du territoire. Ces outils offrent l'opportunité d'une révision en profondeur afin de mieux refléter les enjeux actuels et futurs. Cependant, leur coordination reste complexe, et certains documents de référence comme le Plan Intercommunal de Mobilité (PICM) ou le Schéma de Structure Communal sont devenus obsolètes, ce qui freine une mise en œuvre efficace.

En matière de développement durable, l'ODR joue un rôle moteur en instaurant une vision globale intégrée. Cette dynamique ouvre la voie à des projets concrets, notamment via le Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat (PAEDC), qui représente une réelle opportunité d'améliorer la résilience locale face aux enjeux climatiques.

À l'échelle supra-communale, la commune bénéficie déjà de synergies avec ses voisines, notamment dans le domaine de la mobilité et dans le cadre de la constitution d'un Groupe d'Action Local avec Chastre, Eghezée, Gembloux et Walhain qui n'a malheureusement pas abouti. L'obsolescence du PICM représente également une faiblesse en termes de planification territoriale concertée. Le manque de vision partagée à cette échelle supra-communale pourrait engendrer diverses problématiques.

## 1.7 Dimension des équipements techniques

### 1.7.1 Energie

Le territoire communal dispose de plusieurs équipements techniques solides, notamment en matière énergétique. L'ensemble de la commune est couvert par un réseau de distribution d'électricité, avec une production de 21,9 GWh à partir de sources renouvelables, soit environ 10 % de la consommation locale. La présence de six éoliennes contribue à cette production, tandis que la consommation énergétique finale a diminué entre 2010 et 2018, notamment dans le secteur résidentiel, qui affiche une performance énergétique supérieure à celle de l'arrondissement et de la province de Namur. Dans ce contexte, le développement de nouvelles installations éoliennes et l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments constituent des opportunités majeures pour renforcer l'autonomie énergétique de la commune.

Cependant, des faiblesses demeurent : le mazout reste le principal combustible utilisé pour le chauffage, et le réseau de distribution de gaz naturel est peu développé en dehors du centre de Sombreffe. Par ailleurs, la production de chaleur via des énergies renouvelables reste marginale, ce qui limite encore l'impact global de la transition énergétique.

### 1.7.2 Eau et assainissement

En matière d'eau et d'assainissement, la commune est également bien desservie, avec un réseau de distribution couvrant l'ensemble du territoire et une majorité de la population raccordée à un régime d'assainissement collectif. Le suivi de la qualité de l'eau par la SWDE représente une opportunité de contrôle et d'amélioration constante. Toutefois, certains hameaux du centre et du nord de la commune

restent non desservis par le réseau d'assainissement, et l'approvisionnement en eau potable dépend de captages extérieurs au territoire communal.

### 1.7.3 Télécommunication

Concernant les télécommunications, la commune bénéficie de la présence des trois opérateurs majeurs, tant pour les réseaux fixes que pour la 4G. L'opportunité représentée par la proximité de l'E42, équipée de la fibre optique, est significative, notamment pour les zones d'activités économiques. Cependant, la qualité de la couverture 4G reste variable selon les zones et les opérateurs, ce qui limite l'accessibilité numérique équitable sur l'ensemble du territoire.

### 1.7.4 Gestion des déchets

Enfin, la gestion des déchets est globalement bien organisée grâce à l'intercommunale BEP Environnement, avec un système de collecte efficace, des conteneurs à puce, un parc à conteneurs, plusieurs bulles à verre et un plan local de propreté. La collecte sélective, notamment pour les déchets organiques, ainsi que la diminution des déchets ménagers entre 2010 et 2019 témoignent d'un effort constant. Toutefois, le ramassage des encombrants, uniquement sur demande, peut représenter un frein pour certains habitants.

La présence sporadique de dépôts clandestins ainsi que les risques de pollution des sols et des eaux constituent des menaces environnementales à surveiller attentivement.

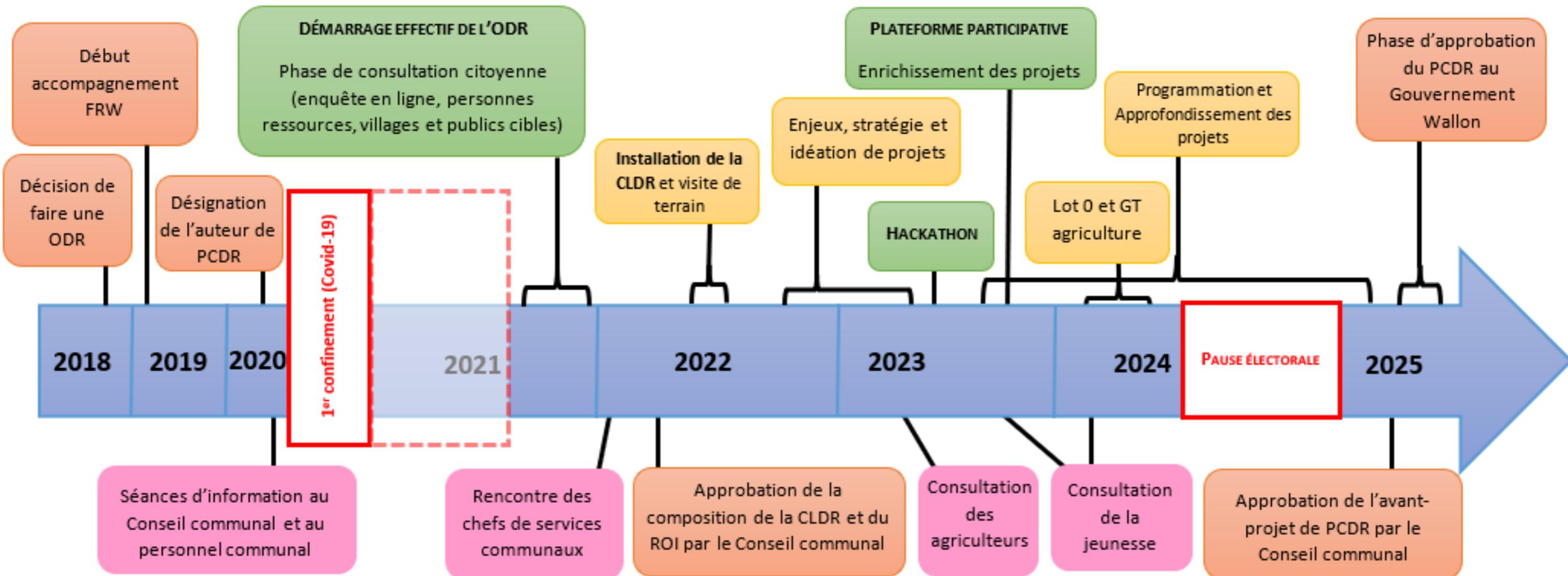


## 2 PARTIE 2 : PARTICIPATION CITOYENNE



La fondation Rurale de Wallonie, en tant qu'organisme d'accompagnement a assuré la participation citoyenne tout au long du processus. **La FRW accompagne les communes rurales wallonnes depuis 1979**

### Ligne du temps de l'élaboration du PCDR de Sombreffe :



# Quelques éléments clés du processus participatif :

 <p><b>16 personnes ressources interviewées</b></p>	 <p><b>185 réponses à l'enquête en ligne</b></p>	 <p><b>5 consultations villageoises, dont 1 consultation virtuelle (86 participations)</b></p>	 <p><b>5 rencontres de publics cibles (associations, secteur économique, chefs de services communaux, agriculteurs et acteurs jeunesse et jeunes)</b></p>
 <p><b>60 membres de CLDR (52 citoyens, 8 élus)</b></p>	 <p><b>15 réunions de CLDR</b></p>	 <p><b>2 visites de terrain avec la CLDR</b></p>	 <p><b>25 réunions de coordination avec la Commune et/ou l'Auteur de PCDR</b></p>
 <p><b>1 rencontre avec les agriculteurs actifs à Sombreffe (45 participants)</b></p>	 <p><b>1 hackathon ouvert à la population pour réfléchir aux idées de projet (17 participants)</b></p>	 <p><b>Phases de groupes de travail Lot 0 avec les agriculteurs</b></p>	 <p><b>Plateforme participative – 106 participants</b></p>
<p><b>16 articles publiés dans le bulletin communal</b></p> <p>+</p> <p><b>Une dizaine de publications Facebook sur la page communale (2700 followers)</b></p>			

## 3 PARTIE 3 : DIAGNOSTIC PARTAGÉ

---

Sur base du contenu du diagnostic réalisé par l'auteur de projet, et sur les avis récoltés lors des consultations citoyenne, a été établi la partie 3 du PCDR de Sombreffre intitulé « Diagnostic partagé ».

### 3.1 Dimension physique

#### 3.1.1 Ressources naturelles et risques liés au cadre naturel

Le territoire de Sombreffre présente un potentiel écologique certain. Il comprend plusieurs zones naturelles remarquables, dont certaines ne bénéficient pas encore d'un statut de protection, ainsi qu'une réserve naturelle en cours de reconnaissance. Le maillage vert est à développer, mais le potentiel identifié est important. La commune est par ailleurs traversée par un réseau hydrographique dense, dont la qualité reste à améliorer. La biodiversité locale pourrait être menacée à moyen terme, notamment par la fragmentation des habitats, si aucune action n'est menée en faveur de leur préservation.

La commune est cependant engagée dans plusieurs démarches positives : gestion intégrée et différenciée des espaces publics, participation à divers projets environnementaux, ou encore mise en œuvre d'initiatives de sensibilisation. Ces efforts doivent être poursuivis et renforcés, tant pour protéger les ressources naturelles (sols, eaux de surface et souterraines, biodiversité) que pour en améliorer la qualité (état des eaux, continuité écologique, etc.).

Certaines zones du territoire restent toutefois exposées à des risques naturels. Les villages de Boignée et Tongrinne sont régulièrement confrontés à des inondations par débordement de la Ligne, tandis que Sombreffre et Ligny présentent une vulnérabilité accrue au ruissellement concentré. Compte tenu du contexte de changement climatique, il conviendra d'intégrer ces enjeux dans les futurs projets d'aménagement, notamment pour limiter les impacts de l'urbanisation en zones sensibles.

#### 3.1.2 Pression foncière et urbanisation

La localisation stratégique de Sombreffre, à proximité de pôles urbains comme Gembloux, Namur ou Charleroi, contribue à sa forte attractivité résidentielle. Cette dynamique démographique entraîne une pression foncière croissante, comparable à celle observée dans les communes voisines. Afin de préserver le caractère rural du territoire et maintenir la qualité de vie, il est essentiel d'encadrer le développement urbain de manière cohérente.

L'urbanisation devra être raisonnée et tenir compte des réserves foncières disponibles. Les futurs projets devront répondre aux besoins des habitants (logements publics et adaptés, espaces publics végétalisés, équipements collectifs) tout en veillant à la cohérence globale du développement communal. Une attention particulière devra être portée à l'insertion paysagère des nouvelles constructions afin de préserver les éléments identitaires du territoire (activités agricoles, points de vue, périmètres d'intérêt paysager...).

#### 3.1.3 Enjeux énergétiques et mobilités

Sur le plan énergétique, la commune se montre proactive. Plusieurs actions sont déjà en cours : monitoring énergétique des bâtiments communaux, respect des normes PEB, installation de panneaux photovoltaïques, présence d'éoliennes. Ces mesures indiquent que la commune ne présente pas d'enjeux majeurs immédiats en matière d'approvisionnement énergétique.

Des pistes d'amélioration peuvent néanmoins être envisagées, notamment via le développement de sources alternatives (géothermie, biomasse, réseaux de chaleur) et la sensibilisation des habitants à une consommation plus responsable. Le domaine énergétique, bien que relativement maîtrisé, est transversal et doit être articulé avec d'autres enjeux comme la mobilité.

En effet, le transport constitue un poste important de consommation d'énergies fossiles. La dépendance actuelle à la voiture, due à un manque d'alternatives adaptées pour tous les profils, appelle des solutions durables. Une évolution des habitudes de déplacement, à travers le développement de la mobilité douce et collective, apparaît nécessaire.

La mise en place d'une stratégie énergétique intégrée, à travers un outil tel qu'un PAEDC (Plan d'Action en faveur de l'Énergie Durable et du Climat), permettrait de coordonner l'ensemble des actions menées en faveur de la transition énergétique, en assurant leur cohérence et leur efficacité à long terme.

### 3.2 Dimension culturelle

La commune de Sombreffe dispose d'un tissu associatif dynamique, avec une offre appréciée par les habitants, notamment dans les domaines du sport et de l'environnement. Toutefois, les consultations citoyennes ont mis en évidence un manque d'activités culturelles, d'initiatives favorisant les liens intergénérationnels et l'intégration des primo-arrivants.

Malgré leur vitalité, les associations collaborent peu entre elles. Ce manque de coopération s'explique en partie par une communication insuffisante et une connaissance limitée des structures actives sur le territoire. Pour y remédier, les participants aux ateliers ont suggéré la mise en place d'un inventaire régulièrement actualisé ou d'une plateforme d'échange dédiée au secteur associatif. Une meilleure coordination pourrait également contribuer à lever certains freins à la participation, notamment en matière de mobilité.

La commune met à disposition plusieurs salles communales réparties sur le territoire. Si cette offre est un atout, la gestion de ces infrastructures présente certaines limites : communication peu claire sur leur disponibilité, leurs conditions d'utilisation ou encore les équipements disponibles, combinée à une gestion administrative perçue comme lourde et à des infrastructures parfois vieillissantes.

Ces constats révèlent des enjeux transversaux liés à la communication, affectant tant les citoyens que les associations, qu'il s'agisse d'accéder à l'information, de rejoindre des activités existantes ou de mobiliser les équipements communaux. Une meilleure structuration et centralisation de l'information pourrait ainsi renforcer la vitalité du tissu associatif et faciliter l'accès aux services existants.

### 3.3 Dimension humaine et sociale

La commune de Sombreffe devra faire face à deux dynamiques parallèles : une croissance démographique liée à l'arrivée de nouveaux ménages et un vieillissement progressif de la population résidente. Ces évolutions entraîneront une diversification des besoins en matière de logements, d'infrastructures, de services et de cohésion sociale.

Le parc immobilier actuel ne répond plus aux nouvelles attentes. La demande se tourne vers des logements plus petits et accessibles, tant publics que privés. Il est donc nécessaire de repenser l'offre en s'appuyant à la fois sur la rénovation du bâti existant et la création de logements adaptés, en tenant compte des besoins spécifiques des publics fragilisés (personnes âgées, ménages précarisés, etc.).

L'accueil des jeunes ménages implique un besoin accru en crèches et structures d'accueil de la petite enfance. En parallèle, le vieillissement de la population exige un renforcement des infrastructures de soins et d'accueil pour les aînés. L'accessibilité financière et physique à ces services constitue un enjeu central.

Sombreffe bénéficie d'une offre sportive existante mais partiellement obsolète. Certaines infrastructures nécessitent une rénovation (ex. complexe sportif en cours), tandis que d'autres font défaut (ex. salle de sport à l'école de Boignée, sports collectifs alternatifs au football). Une mutualisation des équipements ou des partenariats intercommunaux pourraient pallier ces lacunes.

La qualité de vie dépend également de la création de lieux de rencontre conviviaux. L'aménagement des espaces publics (esthétique, mobilier, accessibilité) et l'organisation d'événements (culturels, intergénérationnels, intégrateurs pour les nouveaux habitants) peuvent renforcer le lien social. Une attention particulière doit être portée à l'équité territoriale et à la visibilité de ces initiatives.

La croissance démographique accentuera les problématiques de mobilité existantes. L'offre en transports en commun est centrée sur le public scolaire et ne répond pas aux besoins du reste de la population. Certaines voiries sont saturées (notamment le carrefour du Docq) et la sécurité des usagers actifs (piétons, cyclistes) est insuffisante. Les enjeux identifiés incluent :

- Le manque de passages piétons stratégiques ;
- Des trottoirs impraticables ou absents ;
- Un potentiel à exploiter pour un réseau cyclable structuré et équipé (stationnement vélo, liaisons sécurisées).

L'objectif est de promouvoir des alternatives à la voiture individuelle et de fluidifier le trafic tout en garantissant la sécurité de tous.

## 3.4 Dimension économique

### 3.4.1 Contexte général

Avant la pandémie, la situation économique de Sombreffe était globalement positive, bien que la commune ne constitue pas un réel pôle d'emploi. La moitié des travailleurs doivent se déplacer hors du territoire pour travailler. Le chômage touche principalement les jeunes (15-24 ans), souvent en phase de transition vers leur premier emploi.

Deux axes seront donc à privilégier :

- Soutenir la dynamique entrepreneuriale, notamment le développement des très petites et petites entreprises, en s'adaptant aux nouveaux modes de travail comme le télétravail.
- Renforcer l'accompagnement à l'emploi, par le biais de formations accessibles, visibles et diversifiées. L'offre actuelle, principalement orientée vers l'informatique, gagnerait à s'ouvrir à d'autres domaines et à proposer des formats hybrides (présentiel, distanciel).

### 3.4.2 Tissu économique local

Le tissu économique local repose sur 2 piliers :

- Les commerces et services,
- Le secteur agricole.

Dans le cas du premier, l'offre est globalement satisfaisante mais des disparités existent entre villages, notamment à Boignée. Il est essentiel de favoriser le développement de commerces de proximité sur

l'ensemble du territoire et de mieux valoriser les acteurs économiques existants (artisanat, produits locaux, etc.), tout en veillant à une complémentarité avec les pôles commerciaux voisins.

En ce qui concerne le secteur agricole, bien que représentant une part importante du territoire, l'agriculture mobilise peu de main-d'œuvre locale. L'agrandissement des exploitations au détriment des plus petites soulève des enjeux environnementaux et sociaux. Un travail de transition vers des pratiques durables, couplé à une relocalisation de la consommation via les circuits-courts, permettrait de renforcer les liens entre agriculteurs et citoyens et de contribuer à l'économie locale.

### 3.4.3 Tourisme

Le potentiel touristique de Sombreffre est actuellement centré sur l'histoire napoléonienne. Une diversification de l'offre (patrimoine naturel, culturel, itinéraires thématiques, tourisme de randonnée ou ruralité) permettrait d'élargir le public cible. Le développement du secteur HoReCa pourrait également inciter à prolonger les séjours ou positionner Sombreffre comme un point de rayonnement vers d'autres pôles touristiques.

## 3.5 Gestion publique du territoire

La commune de Sombreffre anticipe une croissance démographique qui se traduira par l'arrivée de nouveaux habitants apportant de nouvelles recettes fiscales mais aussi de nouveaux besoins en services et équipements. Dans le contexte économique difficile post-crise sanitaire, la commune devra gérer son budget de manière rigoureuse en maintenant un exercice ordinaire positif et en priorisant les interventions nécessaires pour éviter de creuser la dette (rénovation des équipements par exemple).

En matière d'infrastructures, bien qu'il existe une demande pour des locaux à louer, de nombreuses salles communales disponibles ne sont pas utilisées à leur pleine capacité, révélant un problème de visibilité et d'accessibilité qu'il convient de résoudre avant d'envisager de nouvelles constructions. Par ailleurs, la commune devra continuer à moderniser son matériel numérique et former son personnel, tout en envisageant le recrutement de nouveaux agents spécialisés comme un éco-conseiller, des informaticiens ou du personnel pour les services sociaux et d'urbanisme.

L'évolution démographique nécessitera la mise à jour et l'élaboration d'outils de planification territoriaux, notamment une révision du Plan de mobilité qui ne reflète plus la réalité actuelle. La commune s'inscrit déjà dans une démarche de gestion durable de son territoire avec une gestion différenciée des espaces publics et sa participation à des projets de durabilité.

Concernant la propreté publique, malgré les mesures déjà mises en place comme le Plan Local de Propreté et la brigade propreté, il reste nécessaire de sensibiliser davantage les citoyens à leurs responsabilités pour réduire les incivilités.

Enfin, pour maintenir son attractivité touristique et économique, Sombreffre devra développer une vision collaborative avec les communes voisines permettant d'optimiser les actions et de mutualiser certaines infrastructures et services.

## 3.6 Communication et participation

La commune de Sombreffre dispose d'un équipement technique satisfaisant en matière de communication avec une couverture par les trois opérateurs fixes et 4G, trois Espaces Publics Numériques et un renouvellement en cours du matériel informatique de l'Administration. Elle possède

également une gamme diversifiée d'outils de communication incluant un site internet, une page Facebook officielle, un bulletin communal et une application mobile. Cependant, malgré cette infrastructure développée, l'information n'atteint pas efficacement la population cible, nécessitant une révision complète de la transmission d'informations vers les habitants et la mise en place de moyens favorisant les échanges entre citoyens.

Pour maintenir son attractivité économique, touristique et résidentielle, la commune doit mieux informer ses habitants sur le tissu associatif et économique local. Une population bien informée pourrait davantage profiter des commerces et artisans locaux ainsi que des événements associatifs sans avoir besoin de se déplacer à l'extérieur de la commune. Une communication élargie aux personnes extérieures pourrait également attirer de nouvelles entreprises, à condition que la commune s'inscrive dans une démarche moderne inspirée du modèle de Smart City rurale.

Enfin, bien que la commune offre de nombreuses opportunités de participation citoyenne, certaines catégories de population comme les jeunes de plus de 12 ans ou les agriculteurs ne s'impliquent pas dans ces initiatives car elles ne se sentent ni concernées ni représentées. L'enjeu pour Sombreffre consiste donc à favoriser la participation de toutes les couches de la population à la dynamique communale.



## 4 PARTIE 4 : STRATÉGIE DE DÉVELOPPEMENT

---

Ce document constitue la partie 4 du Programme Communal de Développement Rural (PCDR) de Sombreffe et définit sa stratégie de développement pour les dix prochaines années. Basé sur le diagnostic partagé de la partie 3, il identifie les principaux défis auxquels la commune devra faire face et propose des objectifs concrets pour assurer le développement territorial à l'horizon 2035. La stratégie distingue les défis (ambitions générales), les axes thématiques et les objectifs (cibles mesurables et évaluables), dont certains dépassent les compétences communales mais méritent d'être défendus auprès d'autres niveaux de pouvoir.

### 4.1 Défi 1 : Environnement et cadre de vie

*« Parions qu'en 2035, Sombreffe aura considéré la résilience et la qualité de son environnement et de son cadre de vie comme une préoccupation importante »*

#### 4.1.1 Contexte

La commune bénéficie d'un cadre rural attractif avec une proportion importante de territoire non artificialisé. Cependant, elle fait face à des défis liés aux changements climatiques (inondations de 2021) et aux pressions sur les paysages (projets éoliens).

#### 4.1.2 Objectifs

##### 1.1 – Protéger, valoriser et restaurer la biodiversité de la commune et conserver la qualité de ses paysages

- ✓ Protection des éléments de grande qualité biologique (zones humides, fonds de vallée)
- ✓ Renforcement du maillage écologique par des corridors écologiques
- ✓ Préservation des perspectives visuelles et du caractère rural
- ✓ Collaboration avec les communes voisines pour les connexions écologiques

##### 1.2 – Assurer la résilience du territoire en réponse aux changements climatiques

- ✓ Mise en place de mesures contre les inondations et ruissellements
- ✓ Gestion globale de l'eau à l'échelle territoriale
- ✓ Anticipation des impacts climatiques (sécheresses, érosion)
- ✓ Poursuite de la participation au Contrat de Rivière Sambre et Affluents

### 4.2 Défi 2 : Cohésion sociale

*« Parions qu'en 2035, la commune de Sombreffe aura pu faire face à son évolution démographique et sera en mesure de répondre aux (nouveaux) besoins de sa population. »*

#### 4.2.1 Contexte

La commune connaît une croissance démographique et un vieillissement de la population, générant de nouveaux besoins en logements, services et équipements. Le tissu associatif est riche mais la cohésion est freinée par les barrières physiques des routes régionales.

## 4.2.2 Objectifs

### 2.1 – Créer des logements adaptés et accessibles pour tous

- ✓ Construction de nouveaux logements publics (logements sociaux, tremplins, acquisitifs)
- ✓ Adaptation du parc existant aux besoins spécifiques (personnes âgées, familles recomposées)
- ✓ Développement de logements kangourou intergénérationnels
- ✓ Maintien de l'accessibilité financière au logement

### 2.2 – Renforcer la cohésion sociale à Sombreffe

- ✓ Développement des partenariats entre associations via l'ASBL communale Samaravia
- ✓ Diversification des activités culturelles et sportives
- ✓ Amélioration des lieux et opportunités de rencontre (salles communales, places publiques)
- ✓ Organisation d'événements de réseautage et journées d'information

### 2.3 – Soutenir et valoriser les acteurs du monde agricole

- ✓ Mise en valeur du rôle historique et quotidien de l'agriculture
- ✓ Promotion des circuits courts et de la diversification agricole
- ✓ Organisation de journées fermes-ouvertes et actions de sensibilisation
- ✓ Développement d'un système de maraîchage à vocation sociale

## 4.3 Mobilité

*« Parions qu'en 2035, Sombreffe aura sécurisé ses divers réseaux et contribué à la facilité d'usage des alternatives à la voiture individuelle ainsi qu'au développement d'une intermodalité efficace »*

### 4.3.1 Contexte

Les déplacements se font majoritairement en voiture faute d'alternatives viables. Les transports en commun sont inadaptés à toute une partie de la population, les infrastructures cyclables et piétonnes insuffisantes, et certains points du réseau sont saturés (carrefour du Docq).

### 4.3.2 Objectifs

#### 3.1 – Sécuriser les réseaux viaires et développer les modes actifs

- ✓ Sécurisation des points noirs (carrefour du Docq, carrefour de Ligny)
- ✓ Installation de dispositifs ralentisseurs et amélioration de l'éclairage
- ✓ Développement des pistes cyclables connectées entre elles
- ✓ Amélioration des trottoirs et cheminements piétons (y compris PMR)
- ✓ Valorisation du réseau pédestre existant (ruelles, venelles, sentiers)

#### 3.2 – Améliorer la multimodalité et encourager les alternatives à la voiture individuelle

- ✓ Amélioration des connexions entre modes de transport
- ✓ Développement du mobipôle au carrefour du Docq
- ✓ Sécurisation de parking vélo

- ✓ Promotion du covoiturage et des véhicules partagés
- ✓ Valorisation de la ligne RAVeL

## 4.4 Economie locale

« *Parions qu'en 2035, Sombreffe aura pu conserver mais aussi encourager et développer sa dynamique économique en ayant anticipé les suites des diverses crises récentes* »

### 4.4.1 Contexte

La commune n'est pas un grand pôle d'emploi mais maintient une dynamique positive. Le tissu économique est concentré le long des routes régionales. L'agriculture occupe 80% du territoire. Le tourisme se base principalement sur l'histoire napoléonienne.

### 4.4.2 Objectifs

#### 4.1 – Maintenir et encourager la dynamique économique locale

- ✓ Soutien à l'association des commerçants et indépendants via "CAP Sombreffe"
- ✓ Mise en valeur du tissu économique existant
- ✓ Soutien aux circuits courts agricoles

#### 4.2 – Développer le patrimoine touristique de la commune

- ✓ Diversification de l'offre touristique au-delà de l'histoire napoléonienne
- ✓ Valorisation du potentiel touristique de Boignée
- ✓ Développement du tourisme familial
- ✓ Organisation d'événements (Journées de l'Artisan, Fermes Ouvertes)
- ✓ Promotion des atouts naturels (paysages, sentiers)

## 4.5 Energie

« *Parions qu'en 2035, Sombreffe aura accéléré sa transition énergétique via une consommation d'énergie raisonnée (à hauteur des moyens de chacun) en ayant recours à des sources d'énergie plus durables tout en assurant le confort des citoyens* »

### 4.5.1 Contexte

La commune fait partie des moins énergivores de l'arrondissement de Namur et a déjà réduit sa consommation de 10% entre 2010 et 2018. Le transport et le logement sont les secteurs les plus consommateurs.

### 4.5.2 Objectifs

#### 5.1 – Réduire son empreinte carbone en encourageant la réduction des consommations énergétiques

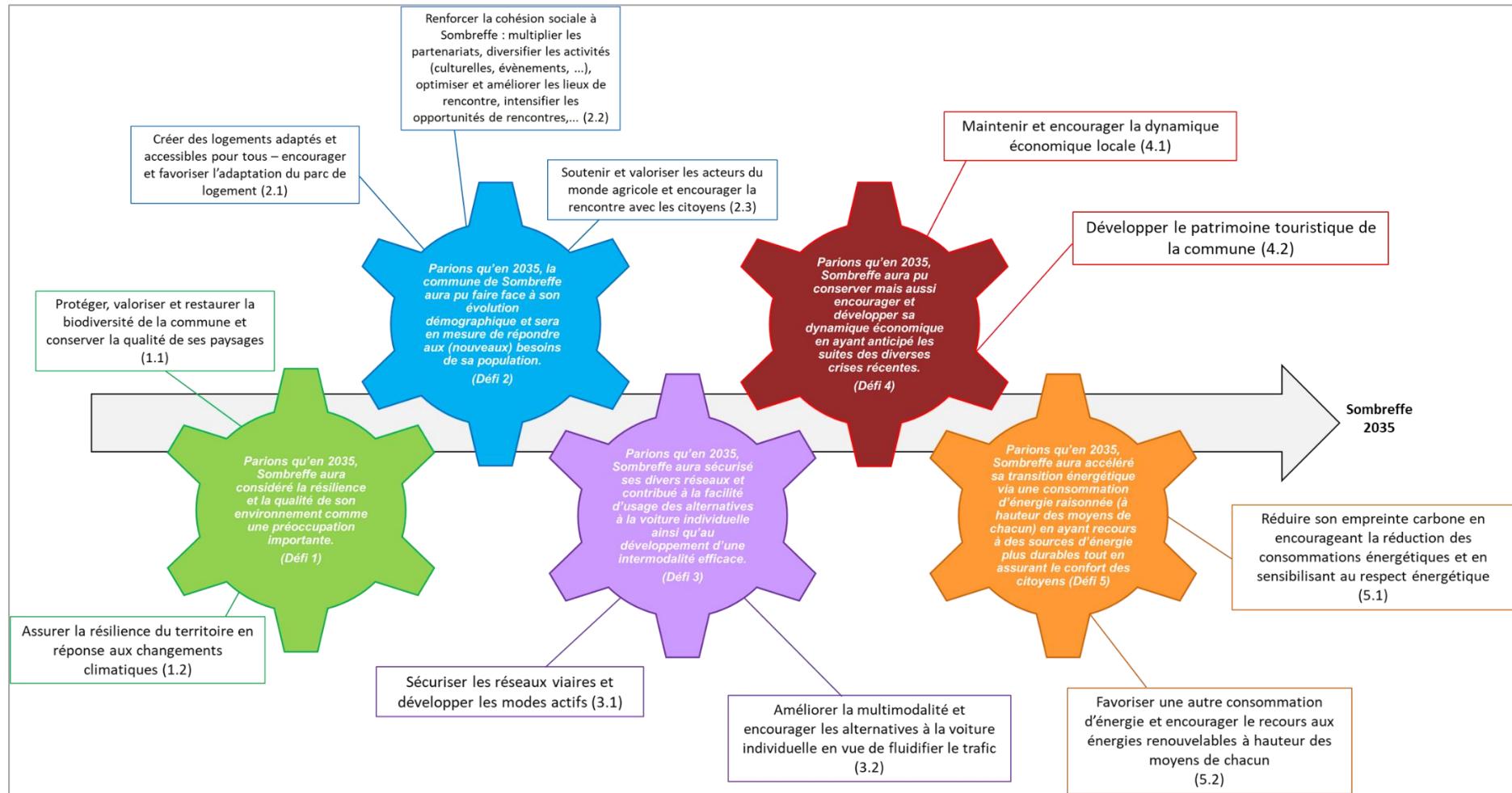
- ✓ Poursuite des efforts sur les bâtiments publics (monitoring, isolation, panneaux solaires)
- ✓ Accompagnement et information des citoyens

- ✓ Sensibilisation des jeunes générations
- ✓ Optimisation énergétique des salles communales

### **5.2 – Favoriser une autre consommation d'énergie et encourager le recours aux énergies renouvelables**

- ✓ Développement de réseaux de chaleur
- ✓ Facilitation des communautés d'énergie entre citoyens
- ✓ Promotion des alternatives de production partagée (panneaux solaires communs, biomasse)
- ✓ Rendre les énergies renouvelables accessibles financièrement à tous

## 4.6 Synthèse illustrée





## 5 PARTIE 5 : FICHES-PROJETS

### 5.1 Lot 0

Numéro de fiche	Intitulé
0.1	Mise en place de CAP Sombreff (Association des Artisans, Commerçants, Indépendants et Professions libérales de l'entité de Sombreff)
0.2	Renforcer les liens entre la commune et les agriculteurs et créer un groupe de travail agricole

### 5.2 Lot 1

Numéro de fiche	Intitulé	Localisation
1.1	Renforcer le maillage vert communal en végétalisant les espaces privés	Toute l'entité
1.2	Créer des évènements permettant des échanges entre agriculteurs et habitants	Toute l'entité
1.3	Mettre en place des Pedibus et des Vélo-bus pour rejoindre les écoles	Toute l'entité
1.4	Aménager une liaison de mobilité active entre le RAVeL de Ligny et le RAVeL de Fleurus	Ligny
1.5	Valoriser un itinéraire de promenade autour de la Goffe et des Trois Viviers.	Sombreff
1.6	Réaménager la Ferme d'En-Bas en une maison rurale	Ligny
1.7	Créer une Maison de Village à Tongrinne	Tongrinne
1.8	Aménager la place de Boignée	Boignée
1.9	Aménager une liaison sécurisée pour la mobilité active entre Tongrinne et Boignée	Tongrinne et Boignée
1.10	Aménager le cœur de village de Ligny	Ligny
1.11	Implanter une infrastructure modulaire dédiée aux activités de la jeunesse sombreffoise au cœur d'un espace vert ouvert à tous	Sombreff

### 5.3 Lot 2

Numéro de fiche	Intitulé	Localisation
2.1	Restaurer la biodiversité à Sombreffre, dont l'avifaune locale	Toute l'entité
2.2	Sécuriser et embellir les entrées de village	Boignée, Ligny, Sombreffre et Tongrinne
2.3	Créer un plan de gestion et d'actions de lutte contre les inondations	Toute l'entité
2.4	Restaurer et préserver le maillage bleu de la commune (Ligne et ses affluents)	Toute l'entité
2.5	Compléter l'aménagement et la végétalisation des espaces publics	Boignée, Ligny, Sombreffre et Tongrinne
2.6	Aménager l'un des cœurs de village de Sombreffre : la place Baudoin Ier	Sombreffre
2.7	Développer des circuits de balades pour (re)découvrir Boignée	Boignée
2.8	Développer une activité de maraîchage	À déterminer
2.9	Encourager et sécuriser la mobilité active le long des voiries régionales	Toute l'entité
2.10	Créer des logements tremplins ou intergénérationnels à Tongrinne	Tongrinne

### 5.4 Lot 3

Numéro de fiche	Intitulé	Localisation
3.1	Aménager une liaison de mobilité active sécurisée de Tongrinne à Sombreffre (carrefour du Docq)	Sombreffre
3.2	Aménager le terrain en face de l'ancien moulin de Boignée en un espace convivial « inondable »	Boignée
3.3	Favoriser la mise en place d'une communauté d'énergie	Toute l'entité
3.4	Créer une liaison douce entre Ligny et Boignée	Boignée et Ligny
3.5	Créer un lieu intergénérationnel, convivial et naturel au centre de Sombreffre, le long du sentier de Messe	Sombreffre
3.6	Créer des logements tremplins ou intergénérationnels à Sombreffre	Sombreffre
3.7	Créer un système de réseau de chaleur	Toute l'entité
3.8	Créer des logements tremplins ou intergénérationnels à Ligny	Ligny

